

## LOZERE HISTOIRE et GENEALOGIE

Notaire David CABRIT, de Montjézieu, période 1664-1668, coté 3E9102, AD Lozère, relevé par Jerome Cuchet

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
2083	1668/10/15	Testament	Montjézieu	<b>Abinal Jeanne</b>	<p>Testament de Jeanne Abinal de Montjézieu, malade et alitée. Elle lègue à ses soeurs Jeanne et ysabeau, une robe et un cotillon, à son frère Jacques un chapeau, à son neveu Etienne Abinal la somme de 15 livres. A François Abinal, fils naturel d'Ysabeau, la somme de 30 sols. A son filleul, Etienne, fils de Raymond Abinal et de Anne Cabanes, la somme de 30 sols. A Pierre Thédenat, fils de Guillaume et de Jeanne Astruc, la somme de 25 sols et à sa nièce Catherine Abinal, femme de Jean Ayrat de la Roque-Valzergue la somme de 5 livres. Elle désigne héritière universelle sa nièce Jeanne Abinal femme de Pierre Joyes. Fait à Montjézieu, maison de la testatrice, soussignés Me Jean de Sauvage, sieur de Domezon, prêtre et prieur de Grandval et Me Bertrand Boissonade, prêtre et vicaire de Salmon.</p>	<p><i>En marge, le 11/11/1673, Jean Ayrat, comme mari de Catherine Abinal, reconnaît avoir reçu de Pierre Joyes, comme mari de Jeanne Abinal, héritière de Jeanne Abinal, la somme de 5 livres.</i></p>
2077	1668/09/30	Achat	Montjézieu	<b>Abinal Jeanne Bonafou Jean, laboureur</b>	<p>Jeanne Abinal de Montjézieu, vend à Jean Bonafou du même lieu, un tronçon de pré sis au Sagnas de Goulou, pour le prix de 17 livres. fait à Montjézieu, soussignés Me Jean de Jurquet, sieur d'Arnac et Me Jean de Sauvage, sieur de Domezon prêtre et prieur de Grandval.</p>	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1798	1665/05/12	Quittance	Montjézieu	<b>Alla Jean, charpentier Vaissade Antoine</b>	Antoine & Jean Vaissade, père & fils de Montjézieu, reconnaissent avoir reçu de Jean Alla, charpentier du même lieu, la somme de 139 livres 14 sols et 3 robes, pour paiement de diverses obligations et en tant moins de la constitution faite par Louis Astruc à sa fille Anne, femme de Jean Vaissade. Fait à Montjézieu, soussignés Me Jean Cabrit notaire royal et Guillaume Debelle marchand, présent Antoine Jurquet de Combret.	
1860	1666/03/28	Testament	Reilles (Salmon)	<b>Allegre Guillaume, berger</b>	Testament de Guillaume Allegre, fils de feu Jean et de Catherine Deltour de St Germain du Teil, demeurant comme berger au village de Reilles, paroisse de Salmon, malade et alité. Il demande à être enterré au cimetière de l'église de St Germain et lègue à sa mère une ouaille ainsi que toute la laine qu'il avait laissée à sa garde. A ses frères Pierre Jean et Antoine, et à chacun, une ouaille. Il nomme héritier universel son frère aîné Antoine. Fait à Reilles, maison de Barthélemy Constantin où demeure le testateur, soussignés Me Jean Pollalion, docteur en théologie, prêtre et vicaire de Salmon et Etienne Castanier.	
1872	1666/05/03	Obligation	Reilles (Salmon), Montjézieu	<b>Allègre Guillaume, berger Bonnet Jean, tisserand</b>	Jean Bonnet, maître tisserand de Montjézieu, donne à bail pour 3 ans à Guillaume Allègre, de St Germain du Teil, demeurant comme berger à Reilles, paroisse de Salmon, un champs sis à Reilles, appelé de Grattepaille, jusqu'à entier paiement de la somme de 9 livres 10 sols.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1945	1667/03/10	Testament	Montjézieu	<b>Allègre Marguerite</b>	Testament de Marguerite Allègre, veuve de Guillaume Fabre de Montjézieu, malade et alitée. Elle lègue à Catherine Fabre, femme de Jean Bonbernard, violon de st Laurent d'Olt en Rouergue, la somme de 20 livres. Elle désigne héritier universel son fils Guillaume. Fait à Montjézieu dans la maison dudit Guillaume Fabre, soussigné Guillaume Vallat tisserand.	<i>Dans l'état des dettes de la testatrice qui suit son testament, on y lit que sa fille Marguerite a épousé Pierre Giscard.</i>
2012	1668/01/06	Quittance	Le Paven, Montjézieu (Salmon)	<b>Allo Jean, charpentier Allo Jean, plus jeune</b>	Jean Allo, plus jeune de Montjézieu, reconnaît avoir reçu de son frère Jean, maître charpentier du Paven, paroisse de Salmon, la somme de 32 livres en tant moins de ses droits de légitime.	
2075	1668/09/02	Quittance	Montjézieu, Busses	<b>Allo Jean, charpentier Ségala Laurent, laboureur</b>	Laurent Ségala, laboureur de Busses, paroisse de Salmon, reconnaît avoir reçu de Jean Allo, charpentier de Montjézieu, la somme de 65 livres provenant de la vente faite par Ségala à Allo le 27/02/1667. Fait à Montjézieu, soussignés Me Guyon-Antoine de Jurquet, prêtre et prieur de st Germain et Etienne Rivière maréchal.	
2011	1668/01/06	Quittance	Le Paven, les Aragoux (Salmon)	<b>Allo Jean, charpentier Cavalier Guillaume, laboureur</b>	Guillaume Cavalier, laboureur du lieu des Aragoux, paroisse de Salmon, reconnaît avoir reçu de Me Jean Allo, maître charpentier du Paven, même paroisse, la somme de 50 livres en tant moins de la constitution faite par Foulcarand Allo à sa fille Jeanne (contrat reçu Me Barthélemy Boissonade).	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1813	1665/08/23	Testament	Montel (le Pin)	<b>Amat Catherine</b>	Testament de Catherine Amat, veuve d'Etienne Evesque de Montel, paroisse du Pin, laquelle malade et alitée, lègue à sa fille Jeanne, la somme de 150 livres payable lors de son mariage ou à ses 25 ans, à ses fils Jean et Etienne, et à chacun, la somme de 30 livres payable aux mêmes conditions et à Gaspard Amat, une ouaille. Elle nomme héritier universel son mari Etienne Evesque qui sera tenu de rendre son héritage à leur fille Jeanne à qui elle substitue Jean, puis Etienne Evesque et enfin le plus proche de ses parents. Fait à Montel, maison de ladite testatrice, soussigné Etienne Castanier de Montjézieu.	
1832	1666/02/15	Achat	Montjézieu	<b>Astruc Antoine, cordonnier Thédenat Guillaume, tisserand</b>	Guillaume Thédenat, tisserand de Montjézieu, vend à son beau frère, Antoine Astruc, cordonnier, fils de feu Pierre, du même lieu, un chasal de maison, sis à Montjézieu (ils ne savent déclarer de qui se tient le chasal), pour le prix de 55 livres 10 sols. La vente est faite en tant moins du légat fait par feu Pierre Astruc, père d'Antoine. Fait à Montjézieu, soussigné Etienne Rivière maréchal.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1815	1665/08/30	Accord	les Aragoux, Montjézieu, Coréjac (Salmon)	<b>Astruc Jean</b> <b>Maurizi Jean &amp; Antoine</b> <b>Maurizi Catherine</b>	Jean et Antoine Maurizi, laboureurs des Aragoux et Catherine Maurizi, femme de Jean Bonnafon de Montjézieu sont sur le point d'entrer en procès contre Jean Astruc, charpentier de Corréjac pour raison de la succession de feu benoît Lacas et de sa femme Anne Poujol de Coréjac. ces derniers avaient substitué à leur héritier, leur fille Claire puis son frère marcelin et enfin leur soeur Jeanne femme de Pierre Maurizi. Claire et Marcelin étant décédés sans enfant, les enfants de Pierre et de Jeanne prétendaient à la substitution. Jean Astruc, mari de Marie Badaroux fille de Claire Lacas, ne leur contestait pas ladite substitution mais entendait se faire payer des frais funéraires déboursés par sa femme ainsi que la somme de 150 livres issue d'un légat fait par feu dame Claire de saint Point le 02/10/1613, le 1/3 de la constitution faite à Anne Poujol, mère de Claire Lacas, un légat fait par Benoît Lacas, son père, de la somme de 30 livres, la moitié des droits légitimaires de feu Marcelin décédé sans avoir fait de testament, le 1/4 de la quarte tabellianique et finalement 30 livres issues d'une obligation due par Benoît aux hoirs de Jean Barnier. Les parties s'entendent de la manière suivante; Les Maurizi renoncent à la substitution en faveur de leur cousin Jean Astruc, contre paiement par ce dernier de la somme de 75 livres. Fait à Montjézieu, soussignés Me Jean Polalhon prêtre et vicaire de Salmon et Etienne Rivière maréchal.	
1836	1666/02/18	Achat	Montjézieu	<b>Astruc Louis, maçon</b> <b>Astruc Antoine, cordonnier</b>	Antoine Astruc, cordonnier de Montjézieu, vend à Louis Astruc, maçon du même lieu, un chasal de maison sis à Montjézieu, acquis de Guillaume Thédenat son beau frère, relevant du marquis de Canilhac, pour le prix de 55 livres. Fait à Montjézieu, soussignés, Jean Vayssade, Etienne Castanier et Me Guillaume Debelle.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1851	1666/03/19	Testament	Busses (Salmon)	<b>Astruc Pierre, laboureur</b>	<p>Testament de Pierre Astruc, laboureur de Busses, paroisse de Salmon, époux de Marguerite Reversat, malade et alité. Il lègue à Barthélemy, Coulau, Jean et Pierre, ses enfants et à chacun, la somme de 200 livres et 4 ouailles payable lors de leur mariage ou à leurs 25 ans. Il donne en plus à Barthélemy, une castagnède sise aux appartenances del Serre. A Anne, Claudette ses filles il donne à chacune la somme de 400 livres, une couverture, 2 linceuls et 2 robes, payable à leur mariage. Il désigne héritière universelle sa femme Marguerite Reversat, à la charge de transmettre son héritage à l'un de leurs enfants âgé de 25 ans. Il lui lègue une pension annuelle au cas où elle ne pourrait demeurer avec l'héritier qu'ils institueront, constituée d'une chambre, 3 sétiers de blé, un quartier de porc, une robe tous les 3 ans et une chemise chaque année, une coupe de sel, 2 d'huile de noix, des choux et du bois au jardin. Fait à Busses, maison du testateur.</p>	
1826	1666/01/13	Accord	Montjézieu, Cadenet (st Germain du T.)	<b>Balmaguiier Jean Salot Pierre</b>	<p>Jean Balmaguiier, donateur de sa tante feu Catherine Bonnenfant épouse d'André Balmaguiier, réclame à Pierre Salot, tisserand de Cadenet, paroisse de St Germain du Teil, en tant qu'héritier de feu Jean Salot son père, époux en 2ème noce de ladite Catherine, la somme de 211 livres au titre de la consitution qui lui a été faite. Pierre Salot argüe qu'il est prêt à faire droit à la demande de Balmaguiier et réserve pour le paiement de la somme, une maison et paillers ainsi qu'un tronçon de jardin. Les parties transigent et Pierre Salot donne à Jean Balmaguiier, une maisonde 2 étages sise à Cadenet avec partie de courtiol et paillers ainsi qu'un jardin audit Cadenet, relevant, l'ensemble, du marquis de Canilhac. Fait à Montjézieu, soussigné Debelle.</p>	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1821	1665/11/09	Quittance	Montjézieu, Salelles	<b>Balmaguié Jean Rouvière Jacques, cordonnier</b>	Jacques Rouvière, maître cordonnier des Salelles, reconnaît avoir reçu de Jean Balmaguié de Montjézieu, la somme de 20 livres en tant moins du contenu de l'accord passé entre eux le 10/010/1661 (Me David Cabrit)	
1806	1665/06/22	Testament	Cheyroux (st Germain du T.)	<b>Barathieu Barthélemy, laboureur</b>	Testament de Barthélemy Barathieu, laboureur de Cheyroux, paroisse de St Germain du Teil, époux de Catherine Couret, lequel, malade et alité, lègue à sa fille Marie, la somme de 500 livres, une couverture, 2 linceuls et 2 robes, payable à ses 25 ans ou lorsqu'elle se mariera. Il nomme héritière universelle sa belle mère Jeanne Pelade (Pelat), veuve de Guillaume Couret, à charge de rendre son héritage à Baptiste, son fils, lorsqu'il se mariera ou aura 25 ans, il lui substitue sa fille Marie, puis son plus proche parent. Fait à Montjézieu, soussignés Jean Grousset jeune, Louis Bourgade de Beauregard et Guillaume Courdeau de st Germain. Par la suite, Barthélemy Barathieu reconnaît devoir à Louis Bourgade, la somme de 3 livres 5 sols, 7 livres à Gabriel Nicouleau de Tioulet et à son oncle Jean Barathieu de la Violle, la somme de 18 livres...	
1930	1667/02/09	Obligé	Moriès (le Pin), le Paven (Salmon)	<b>Barnier Antoine, laboureur Solignac Jacques</b>	Jacques Solignac, comme mari de Marie Barnier, du village du Paven, paroisse de Salmon, reconnaît devoir à Antoine Barnier, laboureur de Moriès, paroisse du Pin, la somme de 105 livres provenant des droits paternels et maternels que ledit Barnier pouvait prétendre sur les biens de feu Jean barnier et Marguerite Astruc, ses père et mère.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1914	1667/01/21	Testament	Peyrefiche (les Salces)	<b>Bernon Catherine</b>	Testament de Catherine Bernon, femme de Jean Prieur, de Peyrefiche, paroisse des Salces, malade et alitée. Elle lègue à Agnès Clavel, sa mère, une robe, à sa soeur Marguerite la somme de 10 livres, à son frère Guillaume, demeurant en Languedoc comme berger, la somme de 10 livres, à sa tante Ysabeau Bernon, 5 livres. Elle donne une pension annuelle à son mari Jean Prieur, constituée de 3 émines de seigle, 2 boisseaux de sel, 15 livres de porc salé, un habit tous les 3 ans et une chemise tous les ans ainsi que la maison où ils demeurent. Elle désigne héritière universelle sa soeur Antoinette Bernon. Fait à Peyrefiche, maison de la testatrice, soussigné Jean Brunel.	
1960	1667/05/12	Testament	Montjézieu	<b>Bissest Barthélemy</b>	Testament de Barthélemy Bissest, fils de feu Guillaume et de Françoise Jouve, malade et alité. Il lègue à Guillaume Fabre et à sa femme Jeanne Bissest, sa soeur, la somme de 40 livres, à sa filleule Jeanne Debelle, la somme de 100 livres payable à ses 25 ans ou à son mariage. A Anne Cabannes, veuve de Guillaume Fournier, à Marie Montcamp veuve de Pierre Jouve, A Anne Cabanne plus jeune veuve de Guillaume Jouve, à Antoinette Jouve, fille naturelle de Catherine Jouve et à chacune, la somme de 20 sols. A Jeanne Valentin 10 sols, à Anne Lacas, fille naturelle de Françoise Lacas 10 sols. Il désigne héritier universel son cousin Antoine Debelle, fils de Me Guillaume et de Astrugue Bissest	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1780	1664/10/26	Quittance	Auxilhac	<b>Boissonade (de la) Yzac Crubilier Jean, marchand</b>	Me Jean Crubilier, marchand de la ville de Coupidere, diocèse de Rodez, reconnaît avoir reçu du sieur Me Ysac Boissonade notaire d'Auxilhac, la somme de 120 livres, en tant moins de la constitution faite par Ysac à Anne Boissonade femme dudit Crubilier (contrat reçu Me Jaoul). Fait à Salmon, au-devant la porte de Pierre Clergue, soussigné Me Guillaume Debelle, marchand de Montjézieu	
1974	1667/10/02	Quittance	Montjézieu	<b>Boissonade (de) Jean, sieur de Malrenier Allo Jean, charpentier</b>	Jean de Boissonade, sieur de Malrenier, habitant le lieu de Montjézieu, reconnaît avoir reçu de Jean Allo, charpentier du même lieu, la somme de 250 livres en paiement du obligation consentie par Laurent Ségalla de Busses (reçue Me Cabrit, le 18/07/1666), que ledit Allo s'était chargé payer dans le contrat de vente du 20/02 dernier. Fait à Montjézieu, soussignés Malrenier, Debelle et Jean Vaissade, hôte.	
1905	1666/12/13	Quittance	Montjézieu	<b>Boissonade Barthélemy, notaire Ressouche Antoinette</b>	Antoinette Ressouche, veuve de Pierre Sarrouy de Montjézieu, suite à la vente, le 13/10/1644, d'un champs sis aux bories des Aragoux, appelé la Combe de Ferrabier, pour la prix de 200 livres, avait laissé à Me Barthélemy Boissonade, notaire de Montjézieu, la somme de 60 livres pour payer les arréages de censives dus depuis 20 ans au marquis de Canilhac, (8 coupes seigle par an revenant à 10 sétiers). Me Boissonade ayant payé le rentier du marquis de Canilhac, Antoinette Ressouche l'en quitte. Fait à Montjézieu, maison de Me Boissonade.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1793	1665/04/07	Accord	Montjézieu, St laurent d'Olt	<b>Bonbernard Jean Fabre Catherine Fabre Guillaume</b>	Transaction trouvée entre Jean Bonbernard et sa femme Catherine Fabre, du lieu de st Laurent d'olt, fille de feu feu Guillaume Fabre et Catherine Allègre de Montjézieu et Guillaume Fabre, frère de Catherine. Les Bonbernard avaient obtenu sentence de décret des officiers ordinaires du mandement de Montjézieu, sur divers biens appartenant à Guillaume Fabre, pour être mis en possession du 1/4 des biens de feu Guillaume Fabre et de la somme de 200 livres constituée à ladite Catherine par son frère feu Jean (contrat reçu Me Cabrit, le 27/07/1656). Guillaume avait fait appel de la sentence devant la cour du sénéchal de Nîmes, espérant la faire casser, arguant que son père feu Guillaume et son frère feu Jean, n'avaient laissé aucun bien et opposant d'autres solides arguments. Guillaume Fabre accepte de payer pour toute prétention des Bonbernard, la somme de 63 livres 10 sols. Fait à Montjézieu, maison de Me Guillaume Debelle, soussignés Me Gaspard Boissonade, notaire d'Auxilhac et Guillaume Fabre.	
1977	1667/10/09	Achat	Les Tronquettes (st Germain du T.), Nogaret (st Pierre de N.)	<b>Bonbernard Pierre Mathieu Jean, laboureur</b>	Pierre Bonbernard et Catherine Bonbernard, fille de feu Pierre et de Catherine Rigalde de Nogaret paroisse de st Pierre, vendent à Jean Mathieu, du village des Tronquettes, paroisse de saint Germain du Teil, une chenevière appelée Chièrre, sise à Nogaret, pour la somme de 24 livres.	
1801	1665/05/18	Testament	Cadenet (st Germain du T.)	<b>Bonnenfant Catherine</b>	Testament de Catherine Bonnenfant, veuve de Jean Salot, du village de Cadenet, paroisse de St Germain du Teil, laquelle en bonne santé lègue à son mari, la somme de 5 sols, à sa soeur Catherine la même somme et nomme son héritier universel, son neveu Jean Balmaguièr de Montjézieu. Fait à Montjézieu, soussignés Me Jean Cabrit, notaire royal d'Ayssene, Guillaume Fabre tisserand et Etienne Rivière maréchal.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1818	1665/09/14	Donation	Cadenet (st Germain du T.), Montjézieu	<b>Bonnenfant Catherine</b> <b>Balmaguier Jean</b>	Catherine Bonnenfant, veuve de Jean Salot, du village de Cadenet, paroisse de St Germain du Teil, ayant reçu de bons et agréables services de son neveu Jean Balmaguier de Montjézieu et espérant en recevoir d'autres à l'avenir, l'ensemble de ses biens à la charge de la nourrir, la chauffer, la vêtir et l'entretenir, se réservant la somme de 20 livres. Fait à Montjézieu, soussignés Me Guillaume Debelle et Guillaume Fabre.	
1931	1667/02/13	Quittance	Moriès (le Pin), Marijolet (Salmon)	<b>Bonnet Marcelin</b> <b>Bonnieu Laurent</b>	Laurent Bonnieu, comme mari de Marguerite Bonnet du village de Moriès, paroisse du Pin, reconnaît avoir reçu de Marcelin Bonnet, son beau frère, comme héritier de Claude Bonnet et de Catherine Forestier du marijolet, paroisse de Salmon, la somme de 200 livres, en tant moins de la somme de 90 livres, une couverture, 4 linceuls et 3 brebis de port.	
1933	1667/02/13	Obligé	Moriès (le Pin)	<b>Bonnet Marcelin</b> <b>Bonnieu Laurent</b>	Marcelin Bonnet, maçon de Moriès, paroisse du Pin, reconnaît devoir à Laurent Bonnieu, son beau frère, laboureur du même lieu, la somme de 48 livres pour reste de la constitution faite par Catherine Forestier, sa mère, lors du mariage de Bonnieu avec N.Bonnet. Bonnet s'engage à payer la somme en 2 ans.	<i>En marge, le 03/03/1670, Laurent Bonnieu, reconnaît avoir reçu de Marcellin Bonnet, la somme de 48 livres.</i>

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1781	1664/11/18	Contrat de mariage	Moriès (le Pin)	<b>Bonnieu Antoine Quintin Marie</b>	<p>Contrat de mariage entre Antoine Bonnieu, fils d'autre Antoine et de feu Anne Jory de Moriès d'une part, et Marie Quintin, fille de Jean et Marguerite Forestier de Moriès. Antoine est assisté de son cousin germain, Pierre Jory de Veyrac, de son frère Antoine et de son cousin Michel Bonnieu de Moriès. Marie est assistée de ses oncles Laurent Quintin et Jean Forestier de Marijolet. Marie, autorisée de son oncle Laurent Quintin et de sa mère, se constitue en dot l'ensemble de ses biens consistant en maison, paillers, étables, jardins, champs, prés, bois et autres terres, sises à Moriès. Antoine devra apporter la somme de 180 livres. Catherine Vaissade, tante de Marie, épouse de Laurent Quintin, lui donne la somme de 30 livres, outre ce qu'elle lui avait déjà donné dans la donation qu'elle avait faite à son fils Jean Quintin. Antoine Forestier de la métairie de Celet, son cousin, pour les bons services reçus de Marie, lui donne pour 3 ans, les intérêts de la somme de 16 écus. Laurent Quintin, héritier de son frère Jean, père de Marie, à charge de remettre son héritage à l'un de ses enfants, lui cède l'héritage de son père, Marie devra cependant lui laisser la somme de 60 livres. Marie Forestier, aveugle, lui donne la moitié de tous ses biens, l'autre à la fin de ses jours, les futurs devront la nourrir et l'entretenir sa vie durant. Fait à Moriès, maison de Laurent Quintin.</p>	
1785	1664/12/31	Quittance	Moriès (le Pin)	<b>Bonnieu Antoine Vergounhe Jean</b>	<p>Jean Vergounhié du lieu de Bramonas, paroisse de Balsiège, reconnaît avoir reçu d'Antoine Bonnieu, tisserand de Moriès, paroisse du pin, son «frèrâtre», comme héritier de Jeanne Jory, leur mère, la somme de 7 livres en tant moins du légat fait par cette dernière (testament reçu feu Me David Cabrit), à son fils Jean Vergounhié.</p>	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1918	1667/01/23	Obligation	Fabrègues (Chirac), Celets (Salmon)	<b>Bonnieu Antoine, tisserand</b> <b>Forestier Pierre, laboureur</b>	Pierre Fourestier, laboureur de Marijolet, paroisse de Salmon, demeurant à présent à la métairie de Celets, même paroisse, reconnaît devoir à Antoine Bonnieu plus jeune, tisserand de Fabreges, paroisse de Chirac, la somme de 229 livres que son beau frère Antoine Bonnieu, plus vieux de Moriès, paroisse du Pin, s'est chargé de payer audit Antoine Bonnieu, plus jeune, son frère, tous deux fils d'autre feu Antoine et de Jeanne Jory. Piere Fourestier s'engage à le rembourser dans 5 ans.	
1796	1665/05/03	Obligation	Moriès (le Pin)	<b>Bonnieu Catherine</b> <b>Bonnieu Antoine</b>	Antoine Bonnieu, laboureur de Moriès paroisse du Pin, reconnaît devoir à sa tante Catherine Bonnieu du même lieu, la somme de 27 livres qu'il promet de payer dans 10 ans et donne en garantie une crotte qu'il a à Moriès.	
1840	1666/02/24	Contrat de mariage	Montjézieu	<b>Bonnieu Noël</b> <b>Martin Françoise</b>	Contrat de mariage entre Noël Bonnieu, fils de Jean et de feu Antoinette Bouchier de Montjézieu d'une part, et honnête fille Françoise Martin, fille de feu Antoine et Jeanne Pigieyre du même lieu. Noël est assisté de ses cousins germains Guillaume Jouve et Guillaume Valat, ce dernier assiste aussi Françoise Martin, en tant que son beau frère, aux cotés de Françoise Azam, marraine de Françoise, et d'Antoinette Valat, sa nièce. Françoise se constitue en dot l'ensemble de ses biens et la somme de 75 livres léguée par son père et celle de 63 livres qu'elle a gagnée en servant ses maîtres depuis le décès de son père, une robe avec 2 coutillons et un coffre en bois noir. Fait à Montjézieu en la maison de Me Guillaume Debelle marchand, son maître, soussigné avec Me Henry Malaval, docteur en théologie, prêtre et curé de Salmon.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1892	1666/09/20	Achat	Les Boudons, le moulin du Picard, les Hermaux (St Germain du T.)	<b>Boudon Jean</b> <b>Gelly Jacques, charpentier</b> <b>Carmel Marguerite</b>	Laurent Gelly, maître charpentier du moulin du Picard et Marguerite Carmel, veuve de Laurent Quintin, du village des Hermaux, paroisse de St Germain du Teil, vendent à Jean Boudon, fils de feu Jean du village des Boudons, même paroisse, une maison et petite bassecour sises à st Germain, relevant du sieur de Sallèles, pour le prix de 90 livres, payé 30 livres comptant, le solde dans 2 ans. Fait à Montjézieu, soussignés Jean Gibelin, maître tailleur et Etienne Castanier, praticien.	<i>En marge, le 13/11/1667, Jacques Gelly et Marguerite Carmel, reconnaissent avoir reçu de Jean Boudon, la somme de 60 livres</i>
1906	1666/12/28	Obligation	Les Boudons, St Germain du T.	<b>Boudon Jean, charpentier</b> <b>Boudon Etienne, laboureur</b>	Etienne Boudon, laboureur du lieu des Boudons, paroisse de St Germain du Teil, reconnaît devoir à Jean Boudon, son frère, charpentier de St Germain du Teil, la somme de 100 livres que ce dernier a payée à sa décharge, à noble Jean de Jurquet, sieur de Sallèles, pour les arréages de censives. Etienne promet de payer la somme dans un an et donne à titre d'antichrèse un pré appelé lou Prat de la Gazille.	
1825	1665/12/10	Quittance	Busses (Salmon)	<b>Breuilh Jean</b> <b>Breuilh Pierre, tisserand</b>	Pierre Breuilh, tisserand de Busses, paroisse de Salmon, reconnaît avoir reçu de son frère Jean, la somme de 20 livres. Fait à Montjézieu, soussigné Me G.Debelle, marchand de Montjézieu.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1934	1667/02/17	Contrat de mariage	le Paven, Montjézieu (Salmon)	<b>Breuilh Pierre, Maurizi Catherine</b>	Contrat de mariage entre Pierre Breuilh, fils de Pierre et de feu Catherine Cérurier du Paven, paroisse de Salmon d'une part et honnête fille Catherine Maurizi, fille de feu Jean et de Catherine Delmon de Montjézieu d'autre. Catherine se constitue en dot l'ensemble de ses biens, consistant en une maison, champs, bois et autres terres. Pierre promet apporter au jour de leur mariage la somme de 93 livres provenant de diverses obligations consenties entre autres à ses frères Jean et Barthélemy. Fait à Montjézieu, maison de ladite Maurizi.	
1986	1667/10/27	Arrentement	Montjézieu	<b>Cabrit (de) Catherine Brunel Jean</b>	Demaiselle Catherine de Cabrit, veuve de noble Pierre de Rey sieur de Sarnhac, arrente à Jean Brunel, gendre de Jean Bousugue, gabet du village de Peyrefiche, paroisse des Salces, sa métairie de Peyrefiche, pour le temps de 5 années et la quantité de 20 sétiers et la somme de 25 livres, 4 charrettes de paille et 4 livres de beurre ainsi que 6 livres de laine et un agneau. Fait à Montjézieu soussignés Me Barthélemy Brunel, laboureur de Peyrefiche et Me Guillaume Debelle.	
1992	1667/11/27	Arrentement	Les Aragoux, Montjézieu	<b>Cabrit (de) Catherine Cavalier Guillaume</b>	Demaiselle Catherine de Cabrit, veuve de noble Pierre de Rey sieur de Sarnhac, arrente à Guillaume Cavalier des Aragoux, paroisse de Salmon, un pré appelé la Valdette sis à Reilles, ainsi que le pont des Arbrus qui est dans le pré pour 2 ans et la somme de 20 livres par an. Fait à Montjézieu, présents Eustache Cavalier tisserand et me Pierre Soucque maréchal de Montjézieu.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1822	1665/11/13	Testament	Moulin du Picard (St Germain du T.)	<b>Calmel Jean</b>	Testament de Jean Calmel dit Tartanizat du moulin du Picard, paroisse de St Germain du Teil, époux de Catherine Courdeau, lequel, malade et alité, lègue à ses fils Jean et Etienne outre la constitution faite au jour de leur mariage (reçu Me Reversat), et à chacun, la somme de 30 sols, à Marguerite, sa fille, veuve de Laurent (en blanc), des Hermaux, la somme de 40 sols. Il ordonne à sa file Marie Calmel et à son époux Jacques Gelly, de prendre à charge son épouse, Catherine Courdeau, comme des enfants y sont tenus envers leurs parents. Il ratifie la donation faite avec sa femme, à leur fille Marie au jour de son mariage d'avec Jacques Gelly (reçu Me Reversat). Il nomme héritière universelle ladite Marie. Fait à (non précisé), soussignés Me Jean Vernhiet prêtre et secondaire de St Germain du Teil, Me Guillaume Rotgier de la Violle et Me Jean Chabot maréchal d'Aubrac.	
2046	1668/04/21	Achat	Auxilhac, Correjac (Salmon)	<b>Casaque Jean, laboureur Cablat Etienne mari de Clavel Marie</b>	Jean Casaque, laboureur de Corréjac, paroisse de Salmon, vend à Etienne Cablat et à son épouse Marie Clavel d'Auxilhac, une pièce de terre appelée lou Champ de Clanillon, pour le prix de 95 livres, somme dont ledit Casaque était débiteur envers Marie Clavel, comme héritier de Charles Clavel et de Jeanne Portulier ses beau père et belle mère, pour les droits de légitime de Marie.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1848	1666/03/07	Contrat de mariage	Montjézieu	<b>Caussignac Jean Bonnieu Catherine</b>	<p>Contrat de mariage entre Jean Caussignac fils de Guyon et d'Astrugue Allègre de Montjézieu d'une part et honnête fille Catherine Bonnieu, fille de feu Arnal et de Louise Cavalier. Jean est assisté de son oncle Jean Alla et de son cousin Guillaume Fabre, Catherine de Laurent Cavalier son oncle et de Guillaume Hermet son beau frère. Louise Cavalier donne à sa fille la somme de 200 livres, une couverture, 2 linceuls. Astrugue Allègre donne à son fils, en considération des bons services reçus de lui, la moitié de tous ses biens, l'autre à la fin de ses jours. Les futurs devront la nourrir et entretenir, elle restera maîtresse usufruitière de ses biens et au cas où les mariés ne voudraient demeurer avec elle, elle se réserve le droit de vendre de ses biens pour son entretien. Fait à Montjézieu en la maison de Notre Dame où demeure ladite Allègre avec son fils, soussigné Guillaume Fabre.</p>	
2074	1668/08/16	Contrat de mariage	Montjézieu, Combret (st Germain du T.)	<b>Cavalier Barthélemy, tisserand Hermet Jeanne</b>	<p>Contrat de mariage entre Barthélemy Cavalier, fils de feu Andrieu et de Gabrielle Clavel de Combret, paroisse de st Germain du T., d'une part et Jeanne hermet, fille de feu Jean tailleur et Anne Valentin de Montjézieu d'autre. Bathélemy est assisté de son frère Guillaume et de ses cousins Pierre et Jean Clavel, Jeanne de ses frère et soeur Guillaume et marguerite et d'Antoine Hermet son oncle. Jeanne se constitue en dot l'ensemble de ses biens consistant en une maison et diverses autres choses. Fait à Montjézieu, maison de ladite Hermet, soussigné Jean de Domezon, prêtre et prieur de Grandval.</p>	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1845	1666/03/04	Contrat de mariage	les Aragoux, Montjézieu	<b>Cavalier Eustache Cahuzac Françoise</b>	<p>Contrat de mariage entre Eustache Cavalier, fils de Raymond et de feu Marguerite Crepin des Aragoux, paroisse de Salmon d'une part et honnête fille Françoise Cahuzac fille de Jean et de feu Jeanne Azam de Montjézieu. Françoise est assistée de sa tante Françoise Azam. Elle se constitue en dot l'ensemble de ses biens consistant en sa part sur les biens maternels que lui a léguée sa mère dans son testament (reçu Me Cabrit). Jean Cahuzac donne à son fils la moitié de ses biens. Françoise Azam, en considérations des bons services qu'elle a reçu d'Eustache Cavalier, leur donne la somme de 90 livres. Elle donne en outre à Jacques et Marguerite Cavalier, enfants de Raymond, la somme de 3 livres et à sa filleule Françoise Martin, femme de Noël Bonnieu, la somme de 10 livres, à Guillaume Cere, fils de Guillaume, tailleur de Montjézieu, la somme de 3 livres, enfin, espérant que Françoise Cahuzac sa nièce, devienne son baton de vieillesse, lui donne la moitié de tous ses biens, l'autre moitié à la fin de sa vie. Les futurs ne devront faire qu'un pot avec elle et devront l'entretenir jusqu'à la fin de sa vie. Elle se réserve l'usufruit de ses biens. Fait à Montjézieu en la maison de Jean Cahuzac, soussignés Me Jean Poulalhon prêtre et vicaire de Salmon, Etienne Castanier, Guillaume Vallat</p>	
1922	1667/01/31	Quittance	les Aragoux, Montjézieu	<b>Cavalier Guillaume, laboureur Cayrel Louis</b>	<p>Louis Cayrel de Montjézieu, comme mari de Jeanne Cavalier, reconnaît avoir reçu de Guillaume Cavalier, laboureur des Aragoux, paroisse de Salmon, la somme de 205 livres, 2 robes, 2 linceuls et 2 ouailles en vertu de la constitution de dot faite à Jeanne Cavalier, soeur dudit Cavalier. Fait à Montjézieu, soussigné Etienne Castanier, praticien.</p>	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1936	1667/02/18	Achat	Reynets (Salmon), le Bousquet (Banassac)	<b>Cavalier Jacques Bonnieu Guillaume, laboureur</b>	Guillaume Bonnieu, laboureur des Reynets, paroisse de Salmon, vend à Jacques Cavalier, laboureur du Bousquet, paroisse de Banassac, une pièce de terre appelée la Frachière sise aux Aragoux, pour la somme de 150 livres payée par Cavalier en diverses obligations.	
1939	1667/02/18	Achat	les Aragoux, le Bousquet (Banassac)	<b>Cavalier Jacques Cavalier Guillaume</b>	Jacques Cavalier, laboureur del Bousquet, paroisse de Banassac, vend à Guillaume Cavalier, son neveu du village des Aragoux, une pièce de terre, champs et pastoral, appelée la Frachière, sise aux appartenances des Aragoux, acquise le même jour de Guillaume Bonnieu, pour le prix de 150 livres, payée 30 livres comptant, le reste payable en 2 termes sur un an. Fait à Montjézieu, soussignés Philippe Rochier, sergent et Etienne Castanier, praticien.	
1891	1666/09/13	Obligation	Combret (st Germain du T.)	<b>Cavalier Pierre, brassier Clavel Pierre, laboureur</b>	Pierre Clavel, laboureur de Combret, paroisse de St Germain du Teil, reconnaît devoir à Pierre Cavalier, brassier du même lieu, la somme de 87 livres provenant de diverse obligation, qu'il promet de payer dans un an et donne à titre de garantie un champs appelé de Lousclade.	
1769	1664/08/29	Quittance	Marijolet (Salmon)	<b>Cavallier Eustache, Coulieyre Estienne</b>	Eustache Cavallier du village de Marijolet, paroisse de Salmon, confesse avoir reçu d'Etienne Coulieyre, tisserand de La Canourgue, la somme de 70L	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1842	1666/02/28	Contrat de mariage	Reynets, les Aragoux (Salmon)	<b>Cayrel Louis Cavalier Jeanne</b>	<p>Contrat de mariage entre Louis Cayrel, fils de Jean et de Jeanne Cabanes de Reynets, paroisse de Salmon d'une part, et honnête fille Jeanne Cavalier, fille de Raymond et de feu Marguerite Crepin des Aragoux. Jeanne est assistée de ses frère Raymond et Eustache. Raymond Cavalier, donne en dot à sa fille la somme de 10 livres et une ouaille de port. Jeanne Cabanes donne à son fils la somme de 30 livres. Guillaume, Eustache et Jacques Cavalier, frères de Jeanne, lui donnent en outre la somme de 5 livres un pot de fer, un mouton valant 5 livres et une ouaille de port. Guillaume devra payer à sa soeur la constitution de 200 livres, une couverture, 2 linceuls, 2 robes et 2 ouailles, contenue au testament de leur mère Marguerite Crépin (reçu Me Menut de Marvejols). Il lui donne, en tant moins de ladite constitution, une chambre et un jardin sis à Montjézieu estimés à 105 livres. Fait en la maison de Raymond Cavalier.</p>	
1896	1666/09/23	Testament	Combret (st Germain du T.)	<b>Cere Jeanne</b>	<p>Testament de Jeanne Cere, femme de Jacques Astruc de Combret, paroisse de St Germain du Teil, malade et alitée. Elle lègue à ses frères Guillaume et Antoine la somme de 5 livres chacun, à Jeanne Cere, sa filleule la somme de 30 livres et une robe payable lorsqu'elle aura 25 ans ou se mariera et désigne héritier universel son mari Jacques Astruc. Fait à Combret maison de la testatrice.</p>	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
2007	1668/01/05	Donation	Combret (st Germain du T.)	<b>Chambrun (de) Madeleine Pineton</b>	<p>Demoiselle Madeleine de Pineton de Chambrun, femme du sieur Pierre d'Imbert sieur de la Felgieyre de Combret, paroisse de St Germain du Teil, du consentement de ce dernier, donne à son fils Antoine d'Imbert, ayant reçu de bons services de sa part, l'ensemble de ses biens consistant en une métairie sise à Combret, se réservant avec la pension annuelle de 90 livres, la possibilité de doter son autre fils Charles ainsi que sa fille Geneviève. Fait à Combret, maison du sieur d'Imbert, soussignés d'Imbert de Combret, Madeleine de Chambrun, Antoine d'Imbert, Jean Vaissade marchand de Montjézieu.</p>	
1869	1666/04/17	Testament	Combret (st Germain du T.)	<b>Chassaric Guillaume, laboureur</b>	<p>Testament de Guillaume Chassaric, laboureur de Combret, paroisse de St Germain du Teil, veuf d'Antoinette Clavel, malade et alité. Il lègue à Marguerite, Jeanne, Ysabeau, Marguerite II et Etienne, ses enfants et à chacun la somme de 100 livres, payable à leur mariage où à leurs 25 ans. Il veut que sa fille Marguerite II demeure avec son héritier dans sa maison. Il donne à sa filleule, Jeanne Clavel, fils de Pierre et de Jeanne Chassaric, la somme de 10 livres. Il désigne héritier universel son fils aîné Jean. Fait à Combret, maison du testateur, soussigné Me Charles d'Imbert.</p>	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
2056	1668/05/16	Accord	Combret (st Germain du T.)	<b>Chassaric Jean Clavel Guillaume</b>	<p>Feu Guillaume Chassaric de Combret, paroisse de St Germain du Teil, père de Jean, avait le 12/07/1642, assigné devant la cour ordinaire du mandement de Combret, Guillaume Clavel, père d'autre Guillaume, pour le recouvrement de la somme de 25 livres, une vache et un champré (?) de charrette. Me Charles Preget, viguier du marquisat de Canilhac, avait rendu le 28/04/1642, une sentence condamnant ledit Clavel à régler ladite somme au principal et celle de 37 livres 7 sols 6 deniers pour les dépens. Jean Chassaric étant sur le point de faire exécuter la sentence, les parties s'accordent entre elles. Guillaume Clavel accepte de faire valoir à Chassaric les sommes auxquelles son père a été condamné au moyen de l'annulation d'une obligation de 62 livres consentie par feu Chassaric à feu Clavel. Fait à Combret, maison de Raymond Lafon, hôte du lieu, soussigné Chassaric.</p>	
1855	1666/03/24	Testament	Breuil (le Pin)	<b>Chaudesaigue Jean, laboureur</b>	<p>Testament de Jean Chaudesaigue, laboureur du village du Breuil, paroisse du Pin, époux de Madeleine Delmon, malade et alité. Il lègue à Jeanne, Etienne, ysabeau et Jean, ses enfants et à chacun la somme de 100 livres payable à leurs 25 ans ou à leur mariage, à Etienne et Jean, il donne en sus la somme de 60 livres. A son fils aîné du premier lit, Jean, il lègue la somme de 15 livres payable aux mêmes conditions. A Jeanne Chapbert, sa mère, la somme de 5 sols, à Antoinette Delmon, sa seconde femme, une maison fougagne au village du Breuil et tous les intérêts issus de ses droits sur les biens d'Antoinette Hermet ainsi qu'un pré qu'elle lui a donné dans son dernier testament (reçu Me Cabrit). Il nomme héritière universelle sa fille du 2sd lit Jeanne Chaudesaigue. Fait en la maison du testateur. Soussigné Etienne Castanier, praticien de Montjézieu.</p>	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1863	1666/03/29	Codicille	le Breuil (le Pin)	<b>Chaudesaigue Jean, laboureur</b>	Codicille au testament du 24/03/1666, de Jean Chaudesaigue, laboureur du Breuil, paroisse du Pin. Il augmente de 34 livres le leg fait à son fils aîné Jean, issu du premier lit, portant la somme à 50 livres, diminue de 10 livres les legs fait à Etienne et Jean du second lit et donne à sa femme Antoinette Delmon, une maison fougagne et l'usufruit d'un pré. Il confirme sa fille Jeanne comme héritière universelle. Soussignés Me Gaspard-Sylvestre de Lavigne, prêtre et chanoine de Moriès habitant au Monastier et Etienne Castanier.	
1831	1666/01/29	Quittance	Combret (st Germain du T.)	<b>Clavel Guillaume, laboureur</b> <b>Clavel Barthélemy, laboureur</b>	Barthélemy Clavel, laboureur de Combret, paroisse de St Germain du Teil, reconnaît avoir reçu de Raymond (biffé, remplacé par Guillaume), son neveu du même lieu, la somme de 200 livres, dont 60 livres proviennent d'un légat fait par Claude Clavel, mère de Barthélemy et le reste sur les biens de ladite Claude, comme héritière de feu Raymond Clavel père de Guillaume.	
1995	1667/11/29	Testament	Combret (st Germain du T.)	<b>Clavel Jean</b>	Testament de Jean Clavel, laboureur de Combret, paroisse de St Germain du Teil, étant dans un âge caduc. Il lègue à Laurent, Jean et Pierre ses enfants, et à chacun la somme de 30 livres, à Jeanne et Toinette, ses filles la somme de 45 livres. Il nomme héritier universel, son fils aîné Pierre. Fait à Montjézieu, soussignés Me Jean Cabrit, notaire du Pouget en Rouergue, Me Guillaume Debelle marchand, et Barthélemy brunel de Peyrefiche.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1991	1667/11/23	Quittance	Combret (st Germain du T.)	<b>Clavel Jean, laboureur</b> <b>Clavel Pierre, charretier</b>	Pierre Clavel, charretier de Combret, paroisse de St Germain du Teil, reconnaît avoir reçu, des mains de son neveu Pierre Clavel, la somme de 73 livres provenant de la vente faite à son beau frère Jean Clavel, laboureur du même lieu, d'une vache et pour reste d'argent prêté par ledit Pierre à Jean.	
1994	1667/11/29	Accord	Combret (st Germain du T.)	<b>Clavel Pierre</b> <b>Clavel Jean, Jeanne et Laurent</b>	Pierre Clavel, comme héritier de Jean son père de Combret, paroisse de st Germain du T., frère de Laurent, Jean, Jeanne Clavel, Pierre et Antoinette Clavel, leur donne pour le temps de 10 ans, pour paiement de leur droits maternels se montant pour chacun à la somme de 30 livres, un champs et pré appelé de Libaud, ou les intérêts de un sol pour livres. Au cas où lesdits frères et soeurs viendraient à se marier, Pierre serait tenu leur payer leur dû lors de leur mariage. Fait à Montjézieu, soussignés G.Debelle, marchand de Montjézieu et Barthélemy Brunel, laboureur de Peyrefiche.	
1984	1667/10/23	Achat	Combret (st Germain du T.)	<b>Clavel Pierre, charretier</b> <b>Clavel Laurent</b>	Laurent Clavel, laboureur de Combret, paroisse de St Germain du Teil, vend à Pierre Clavel, charretier du même lieu, un champs appelé la Pede, sis à Combret, relevant du marquis de Canilhac, pour la somme de 38 livres.	
2023	1668/01/23	Obligation	Combret, la Virole (st Germain du T.)	<b>Clavel Pierre, laboureur</b> <b>Barathieu Jean, laboureur</b>	Pierre Clavel, laboureur de Combret, paroisse de St Germain du Teil, reconnaît devoir à Jean Barathieu, laboureur de la Virole, même paroisse, la somme de 63 livres provenant de diverses obligations. Clavel promet de payer en 3 ans et donne à titre d'antichrèse une chenevière, à présent pré et jardin, sise à Combret.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1800	1665/05/17	Quittance	Reilles (Salmon), le Ségalla (le Pin)	<b>Constantin Barthélemy, laboureur</b> <b>Cavalier Guillaume</b>	Guillaume Cavalier, comme mari de Marguerite Fournier, laboureur du Ségalla, paroisse du Pin, reconnaît avoir reçu de Barthélemy Constantin, laboureur de Reilles, paroisse de Salmon, la somme de 138 livres et 2 robes pour reste de la constitution faite par feu Jean et autre Jean Bonnieu, père & fils, à Jeanne fille de Jean (contrat reçu par feu me David cabrit le 25/01/1633) et femme de feu Jean Fournier. Fait à Montjézieu, soussignés Me Guillaume Debelle marchand et Guillaume Fabre tisserand.	
1801	1665/05/17	Quittance	Reilles (Salmon), le Ségalla (le Pin)	<b>Constantin Barthélemy, laboureur</b> <b>Cavalier Guillaume</b>	Guillaume Cavalier et sa belle mère Jeanne Bonnieu, reconnaissent avoir reçu de Barthélemy Constantin de Reilles, la somme de 3 livres en vertu du légat fait à ladite Bonnieu par son frère Guillaume Bonnieu, dans son dernier testament. Fait à Montjézieu, soussignés Me Guillaume Debelle marchand et Guillaume Fabre tisserand.	
1859	1666/03/25	Quittance	Sinières-Planes (le Buisson), les Salces	<b>Couderc Jean, laboureur,</b> <b>Pouget Guillaume</b>	Guillaume Pouget des Salces, comme mari de Jeanne Couderc, reconnaît avoir reçu de Jean Couderc, du lieu de Sinières, paroisse du Buisson, son neveu, la somme de 240 livres, une vache et son veau, 4 brebis et leurs agneaux, 3 robes, une couverture et 2 linceuls, en vertu de diverses obligations. Fait aux Salces, maison dudit Pouget	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
2070	1668/07/09	Quittance	Peyrefiche (les Salces), Senières (le Buisson)	<b>Couderc Jean, laboureur, Clavel Marguerite</b>	Marguerite Clavel, veuve de Pierre Couderc du village de Peyrefiche, paroisse des Salces, reconnaît avoir reçu de Jean Couderc, laboureur de Senières, paroisse du Buisson, fils d'Etienne, tous les intérêts de la somme de 80 livres et de celle de 50 livres que ledit Etienne, père de Jean, doit audit feu Pierre son frère. Marguerite déclare vouloir employer les intérêts desdites sommes à la nourriture de ses enfants.	
2078	1668/10/04	Quittance	Combret (st Germain du T.)	<b>Couderc Marie Clavel Pierre, laboureur</b>	Pierre Clavel, laboureur de Combret, paroisse de St Germain du Teil, reconnaît à sa femme la somme de 800 livres reçue environ 9 ans avant ce jour, dont 300 livres de Me Antoine Couderc, prêtre, son oncle, de son beau frère Jean Couderc, la somme de 50 livres et d'Ysabeau Cavalier mère de Marie, la somme de 400 livres des biens paternels et maternels, constituant la dot de sa femme. Fait à Montjézieu, soussigné Jean de Domezon, prêtre et prieur de Grandval.	
2039	1668/03/18	Quittance	Montjézieu, Auxilhac	<b>Courdeau Etienne, laboureur Durand Antoine, laboureur</b>	Etienne Courdeau, laboureur de Montjézieu, reconnaît avoir reçu d'Antoine Durand, laboureur d'Auxilhac, la somme de 54 livres en tant moins de son droit de légitime.	
1873	1666/05/09	Obligation	les Boudons, St Germain du T.	<b>Courdeau Guillaume, marchand Boudon Etienne</b>	Etienne Boudon, du village des Boudons, paroisse de St Germain du Teil, reconnaît devoir à Me Guillaume Courdeau, marchand de St Germain du Teil, la somme de 173 livres provenant en partie d'une obligation de 36 livres consentie par Claude Ceveyrac sa mère, que Boudon promet de payer en un an. Fait à Montjézieu, soussignés Courdeau et Debelle.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1972	1667/08/15	Subrogation	St Germain du T., les Salces	<b>Courdeau Guillaume, marchand Cavalier Guillaume</b>	Me Guillaume Courdeau, marchand de St Germain du Teil, subroge à Guillaume Cavalier des Salces, un pré sis aux Salces, appelé des Landes, qui avait été donné à Courdeau, à titre de garantie par feu Guillaume Cavalier, frère dudit Cavalier, pour la somme de 103 livres 12 sols 6 deniers (obligation reçue Me Reversat notaire de Nogaret et autre reçue Me Planchon) ainsi que pour la quantité de 12 coupes avoine et 16 deniers qu'il lui devait du temps qu'il était rentier du seigneur de la Roche pour les années 1647 à 1651, l'ensemble revenant à la somme de 134 livres. Cavalier s'engage à s'acquitter de la somme dans l'année.	
1903	1666/11/12	Quittance	le Breuil, le Pin	<b>Crépin Antoine, laboureur Crépin Marie</b>	Marie Crépin, veuve de Jean Mounier, laboureur du Pin, reconnaît avoir reçu d'Antoine Crépin, fils de feu Jean, laboureur du Breuil, paroisse du Pin, la somme de 39 livres 12 sols en tant moins de la dot constituée par Jean Crépin, lors de son mariage (reçu Me D.Cabrit). Fait au Breuil maison de Marie Crépin.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1911	1667/01/14	Contrat de mariage	Montjézieu, Becques (la Canourgue)	<b>Crépin Jean Deltour Antoinette</b>	<p>Contrat de mariage entre Jean Crépin de Montjézieu, fils de feu Jean et Antoinette Castanier d'une part et honnête fille Antoinette Deltour, fille de feu Jean et de Gabrielle Thédénat. Jean est assisté de ses oncles Guillaume Lacas et Guillaume Fournier et de son beau frère Guillaume Giscard procureur d'Antoinette Castanier, Antoinette de son frère Etienne Deltour. Ces derniers donnent en dot à Antoinette la somme de 160 livres, une robe, une couverture et 2 linceuls, son frère lui donne en sus la somme de 90 livres pour ses bons services, Yzac Allo, son beau frère donne la somme de 5 livres. Antoinette donne ce qu'elle a gagné au service de ses maîtres, soit 40 livres et une brebis. Guillaume Giscard, au nom d'Antoinette Deltour, sa belle mère, donne à Jean Crépin, la somme de 100 livres. Fait à Becques, maison d'Etienne Deltour.</p>	
2095	1668/12/02	Quittance	Montjézieu	<b>Crepin Jean Fournier Guillaume</b>	<p>Guillaume Fournier, comme mari de Gabrielle Crépin de Montjézieu, reconnaît avoir reçu de Jean crépin, fils d'autre Jean, la somme de 120 livres, une couverture, 2 linceuls et un chaudron cuivre constituée à Gabrielle par Jacques et Jean Crépin, père et fils.</p>	
2051	1668/04/29	Quittance	Montjézieu	<b>Crépin Jean Giscard Guillaume, maçon</b>	<p>Guillaume Giscard, maçon de Montjézieu, reconnaît avoir reçu de Jean Crépin, son beau frère, du même lieu, la somme de 100 livres en tant moins de la constitution faite à Catherine Crépin, sa femme (recu Me Cabrit le 13/10/1664) par son frère Jean.</p>	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1962	1667/06/09	Arrentement	Marvejols, le Pavent (Salmon)	<b>Crespin Jean, marchand Garnier Pierre Clergue Pierre</b>	Me Jean Crespin, marchand de Marvejols, sous-fermier du prieuré st Martin de Salmon, arrente à Pierre Garnier, Pierre Clergue, Pierre Vergougnhé et Jean Delascols du village du Pavent, paroisse de Salmon, toutes les dimes qu'il est accoutumé de prendre dans ladite paroisse et ses dépendances, pour 3 ans et moyennant la quantité de 250 sétiers et la somme de 120 livres. Fait à Montjézieu, soussigné Me Henry Malaval, docteur en théologie, prêtre et curé de Salmon, présent Me Pierre Flat, marchand de Marvejols, ne sachant écrire tout comme ledit rentier.	
1907	1667/01/11	Contrat de mariage	Montjézieu, Becques (la Canourgue)	<b>Cros Antoine, Allo Antoinette</b>	Contrat de mariage entre Antoine Cros de Montjézieu, fils de feu Etienne et d'Anne Jouve d'une part, et honnête fille Antoinette Allo, fille de feu Pierre et de Marie Aragon du village de Becques, paroisse de la Canourgue d'autre part. Antoine est assisté de Me Guillaume Debelle et Guillaume Fabre, ses cousins, Antoinette est assistée d'Yzac Allo son frère. Ces derniers constituent en dot à leur fille et soeur, la somme de 40 livres, une couverture et une robe. En outre, en reconnaissance des services rendus par Antoinette, son frère lui donne la somme de 20 livres et 2 linceuls. Antoinette se constitue en dot ce qu'elle a gagné en servant ses maîtres, soit la somme de 45 livres, une brebis de port, 2,5 livres de laine et un tour à filer. Anne Jouve, en considération des bons services rendus par son fils, lui donne la moitié de tous ses biens, à la condition qu'ils demeurent ensemble et la nourrissent et l'entretiennent sa vie durant. Fait à Becques, maison d'Yzac Allo, soussignés Me Guillaume Debelle, G.Fabre.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
2047	1668/04/23	Quittance	Montjézieu, Champcros (st Germain du T.)	<b>Debelle Guillaume, marchand Cayrel Jeanne</b>	Jeanne Cayrel, veuve de Me Antoine Debelle de Montjézieu et Andrieu Jurquet, comme mari de Marie Gelly de Champcros, paroisse de St Germain du Teil, reconnaissent avoir reçu de Me Guillaume Debelle, marchand de Montjézieu, la somme de 100 livres léguée par feu Antoine Debelle (testament reçu Me Boissonade, le 30/03/1667), ainsi que la quantité de 3 sétiers, une couverture laine et la moitié des linceuls que ledit feu Debelle pouvait avoir dans sa demeure et la somme de 60 livres en vertu du droit de prémoraux (?) gagné par ladite Cayrel lors du décès d'Antoine Debelle, son mari (contrat de mariage reçu Me Boissonade le 20/11/1639). Debelle s'acquitte d'une partie de la somme par l'annulation des diverses obligations consenties par feu Jean Gelly, fils de Jeanne Cayrel, à Antoine Debelle. Fait à Montjézieu, soussignés Me Guyon-Antoine de Jurquet, abbé de st Germain et Me Jean Cabrit, notaire royal du Pouget en Rouergue, Debelle.	
1829	1666/01/24	Lods	Busses (Salmon)	<b>Debelle Guillaume, Porte Marie</b>	Me Guillaume Debelle de Montjézieu, rentier du seigneur baron de Montjézieu, Coupadel et autres places, loze la vente faite par Pierre Nougardel d'Auxilhac à Marie Porte veuve d'Etienne Ségalla de Busses d'un pré appelé del Fraisse sis au Villaret, pour la somme de 255 livres (reçu Me Barthélemy Boissonade). Soussigné G.Debelle.	
2019	1668/01/08	Quittance	Montjézieu, Reilles	<b>Debelle Guillaume, marchand Gelly Antoinette</b>	Antoinette Gelly, veuve de Jean Jouve de Reilles, paroisse de Salmon, reconnaît avoir reçu de Me Guillaume Debelle, marchand de Montjézieu, la somme de 16 livres léguée par feu Me Antoine Debelle à son filleul Antoine Jouve, fils de feu Jean.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
2028	1668/02/13	Contrat de mariage	Montjézieu, Auxilhac	<b>Debelle Guillaume, marchand Malaval Anne</b>	<p>Contrat de mariage entre Me Guillaume Debelle, marchand de Montjézieu, fils d'Antoine et d'Anne Cabanes de Montjézieu, d'une part et honnête femme Anne Malaval, veuve de Me Antoine Boissonade, notaire d'Auxilhac, fille de Pierre et de feu Marguerite Allègre de Chanac, d'autre part. Guillaume est assisté de son beau frère Me Guyon Cabrit, Anne est assistée de son cousin Me Jean Vanmalle. Anne se constitue en dot l'ensemble de ses biens. Guillaume donne à sa future épouse une pension annuelle constituée du revenu qui reviendra des fruits d'une pièce de terre sise à Montjézieu, appelée lou Fangeur. Il lui donne en outre la jouissance de la maison qu'il a à Montjézieu. Au cas où le mariage décidé entre eux, entre Antoine Debelle fils de Guillaume et Catherine Boissonade, fille d'Anne et d'Antoine Boissonade, ne pourrait s'accomplir, il donne à ladite Catherine la somme de 100 livres payable lorsqu'elle se mariera ou à ses 25 ans. Fait à Montjézieu, maison dudit Debelle, soussignés Debelle, Rivière et sieur Jean de Sauvage seigneur de Domezon.</p>	
1970	1667/07/11	Arrentement	Le Paven (Salmon)	<b>Delascols Jean Garnier Pierre Clergue Pierre Gassagne Guillaume</b>	<p>Jean Delascols, Pierre Garnier et Pierre Clergue, tous du lieu du Paven, paroisse de Salmon, arrentent à Guillaume Gassagne du même lieu, les dimes de la Rouquette et des Cazalets dépendant du prieuré st Martin de Salmon, pour le temps de 3 ans et la quantité de 20 sétiers.</p>	
1971	1667/07/11	Arrentement	Le Paven (Salmon)	<b>Delascols Jean Garnier Pierre Clergue Pierre Boissonade Pierre, hôte</b>	<p>Jean Delascols, Pierre Garnier et Pierre Clergue, tous du lieu du Paven, paroisse de Salmon, arrentent à Pierre Boissonade, hôte du Paven, les dimes de Celets dépendant du prieuré de st Martin de Salmon, pour 3 ans et la quantité de 7 sétiers.</p>	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1944	1667/03/01	Quittance	Becques (la Canourgue)	<b>Deltour Etienne Jean Crépin</b>	Jean Crépin, mari d'Antoinette Deltour de Montjézieu, reconnaît avoir reçu d'Etienne Deltour, mulatier de Becques, paroisse de la Canourgue, la somme de 100 livres en tant moins de la dot faite à sa femme. Fait à Montjézieu, soussigné Eienne Rivière maréchal en présence de Pierre Souquet aussi maréchal.	
2050	1668/04/29	Quittance	Becques (la Canourgue), Montjézieu	<b>Deltour Etienne, mulatier Crépin Jean</b>	Jean Crépin, mari d'Antoinette Deltour de Montjézieu, reconnaît avoir reçu d'Etienne Deltour, mulatier de Becques, paroisse de la Canourgue, la somme de 52 livres en tant moins de la constitution faite à sa femme. Fait à Montjézieu, soussigné Eienne Rivière maréchal.	
1833	1666/02/16	Testament	le Monastier	<b>Derouch Jean, laboureur</b>	Testament de Jean Derouch, laboureur du Monastier, en bonne santé. Il demande à être enterré au cimetière de l'église du Monastier. Il lègue à ses nièces Marie, Catherine, Jeanne, Anne et Marie plus jeune, filles de feu Pierre Derouch et de Jeanne Jory du Monastier, et à chacune, la somme de 40 sols. Il nomme héritier universel, son fils Jean du Monastier. Fait à Moriès, maison & logis de Jean Boudon, soussigné avec le testateur.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
2090	1668/11/20	Quittance	Montjézieu, Auxilhac	<b>Durand Antoine Courdeau Etienne, laboureur</b>	Etienne Courdeau, laboureur de Montjézieu, reconnaît avoir reçu d'Antoine Durand, laboureur d'Auxilhac, son beau frère, la somme de 26 livres pour un legat fait par Asturgue Bonnenfant sa mère. Fait à Montjézieu, soussigné Jean de la Boissonade, sieur de Ras et Etienne Rivière.	
1789	1665/03/13	Testament	Montjézieu	<b>Dutran Jeanne</b>	Testament de Jeanne Dutran, veuve de Pierre Thédenat de Montjézieu, laquelle, malade et alitée, déclare vouloir être enterrée au cimetière de l'église paroissiale de Salmon au tombeau de ses prédécesseurs. Elle lègue à Pierre Thédenat, son fils, la somme de 90 livres, outre ce qu'elle lui a déjà donné dans son dernier testament (reçu Me Barthélemy Boissonade, le 12/06/1641), payable quand il aura 25 ans. A Guillaume, Jeanne et Marie, enfants de Guillaume Thédenat et Anne Ducel, et à chacun la somme de 20 livres payable à leurs 25 ans ou lors de leur mariage. Elle nomme héritier universel, son fils Guillaume. Fait à Montjézieu, maison de la testatrice, soussigné Etienne Rivière, maître maréchal.	
1865	1666/03/31	Testament	Montels (le Pin)	<b>Evesque Etienne, laboureur</b>	Testament d'Etienne Evesque, laboureur de Montels, paroisse du Pin, veuf de Catherine Amade, malade et alité. Il lègue à Jean et Etienne, ses fils et à chacun la somme de 30 livres payable à leurs 25 ans et nomme héritière universelle sa fille Jeanne. Fait à Montels en la maison du testateur, soussignés Me Antoine Andrieu, prêtre et curé du Pin et Etienne Castanier. Le testateur déclare devoir à Jeanne Evesque, veuve de Jean Reversat de Montel, une certaine quantité de blé.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1988	1667/10/30	Contrat de mariage	Montels (le Pin), Combret (st Geramin du T.)	<b>Evesque Gabriel</b> <b>Boudon Marguerite</b>	Contrat de mariage entre Gabriel Evesque, fils de Jean et de Paule Martin de Montels, paroisse du Pin d'une part, et honnête fille Marguerite Boudon, fille de feu Durand et de feu Jeanne Gelly d'autre. Gabriel est assisté de sa nièce Jeanne Evesque et de son cousin Jean Reversat du Montels, Marguerite de ses soeurs Jeanne et Toinette ainsi que de son parrain Jean Gelly du village de la Blatte. Marguerite se constitue en dot l'ensemble de ses biens consistant en un quart des biens laissés par feu Durand (testament reçu Me Boissonade de Montjézieu). Fait à Combret, présents Me Claude de Retrun, prêtre et curé de st Germain, Jean Gelly de la Blatte et Guillaume Carlac, teinturier de Massibert.	
1964	1667/06/26	Achat	Montels (le Pin), Fabrèges (Chirac)	<b>Evesque Gabriel, laboureur</b> <b>Evesque Jean, laboureur</b>	Jean Evesque, laboureur du village de Fabrèges, paroisse de Chirac, vend à Gabriel Evesque, son frère, du village de Montels, paroisse du pin, demeurant à présent comme valet dans la maison du Massibert en ladite paroisse, une pièce de terre sise au ségala, contenant 3 journées d'une paire de boeufs, pour le prix de 180 livres.	
1957	1667/05/03	Arrentement	Reynets, Montjézieu	<b>Fabre Guillaume</b> <b>Cavalier Raymond</b>	Guillaume Fabre, tisserand de Montjézieu, arrente à Raymond Cavalier de Reynets, la maison, étables, jardins, prés, champs et bois dépendant de la métairie de feu Guillaume Giscard, pour 3 ans et la somme de 25 livres et 3 émines de blé. Fait à Montjézieu, soussignés G.Fabre et Me Jean Vaissade hôte.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1953	1667/04/11	Testament	Montjézieu	<b>Fournier Marguerite</b>	Testament de Marguerite Fournier, fille d'Etienne et de Jeanne Bissest de Montjézieu, malade et alitée. Elle lègue à ses frères et soeurs Guillaume, Ysabeau et Catherine, la somme de 5 sols à se partager et nomme héritier universel, son cousin Me Guillaume Debelle, marchand de Montjézieu. Celui-ci devra rendre son héritage quand bon lui semblera, à Guillaume Fournier, fils naturel de Marguerite, lequel lorsqu'il aura été mis en possession de son héritage, devra donner à Pierre Fournier, aussi fils naturel, la somme de 10 livres. Fait à Montjézieu, maison de la testatrice, soussigné Debelle.	
1784	1664/11/23	Quittance	Busses (Salmon)	<b>Gache Jean, laboureur Caulet Jean Vaisset Marguerite</b>	Jean Caulet et Marguerite Vaisset, mariés de Busses, paroisse de Salmon, reconnaissent avoir reçu de leur gendre Jean Gache de Busses, la somme de 280 livres en blé et bétail qu'il était en charge d'apporter en conséquence de son contrat de mariage d'avec Ysabeau Caulet (reçu feu Me David Cabrit).	
1824	1665/11/30	Quittance	Moulin du Picard (St Germain du T.)	<b>Gelly Jacques, charpentier Calmel Jean, maître charpentier</b>	Jean Calmel, maître charpentier du moulin du Picard, paroisse de St Germain du Teil, reconnaît avoir reçu de son gendre Jean Gelly, la somme de 171 livres. Fait en la maison dudit Calmel, soussignés, Me Jean Vernhet, prêtre et secondaire de st Germain, Me Guillaume Rotgier de la Violle.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1773	1664/09/23	Testament	Combret (st Germain du T.)	<b>Gibert Catherine</b>	Testament de Catherine Gibert, veuve de Guillaume Boudon du lieu de Combret, paroisse de saint Germain du teil, laquelle, malade et alitée déclare vouloir être enterrée au cimetière de l'église paroissiale de st germain, au tombeau de son mari. Elle lègue à Antoine, Madeleine, Antoinette, Marguerite et Catherine ses enfants et à chacun la somme de 25 livres payable à leurs 25 ans ou lors de leur mariage. Elle désigne héritière universelle son autre fille Jeanne. Fait à Combret, maison de son défunt mari, soussigné Jean Nogaret.	
2065	1668/07/01	Testament	Reynets	<b>Giscard Catherine</b>	Testament de Catherine Giscard, fille de feu Pierre et de Marguerite Fabre des Reynets, paroisse de Salmon, malade et alitée dans la maison de Jean Bonnet son oncle du coté maternel. Elle donne à son oncle un cremal et un culier en fer qu'elle a dans la maison de Guillaume Fabre, son oncle. A Marguerite Bonnet fille de Jean et de Marguerite Giscard de Montjézieu, un pot en métal aussi dans la maison de Guillaume Fabre. Elle désigne héritière universelle Marguerite Giscard, femme de Jean Bonnet son oncle. Soussignés noble Antoine de Rey, fils naturel de feu Pierre de Rey sieur de Sarnhac et Me Guillaume Debelle.	<i>Cremal = crémallière</i>

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1942	1667/02/25	Achat	Montjézieu	<b>Giscard Guillaume, maçon Astruc Louis Allo Jean, charpentier</b>	Louis Astruc et Jean Allo, beau père et beau fils, du lieu de Montjézieu, vendent à Guillaume Giscard, maçon du même lieu, un chasal de maison, sis à Montjézieu aux appartenances de Layrette, acquise d'Antoine Astruc et ce dernier de Guillaume Thédénat son beau frère comme mari de Jeann Astruc. La maison relève du marquis de Canilhac et la vente est conclue pour la somme de 150 livres. Jean Allo et Louis Astruc devront cependant bâtir une maison de 2 étages sur ledit chasal, poser 2 portes de taille, une fenêtre avec 2 crozières, une fenêtre carrée, un escalier pour monter à la chambre haute, une esguière (?) et une cheminée. Giscard devra fournir les poutres et le bois de la cheminée. Fait à Montjézieu, soussigné Jean de Malrenier.	
1778	1664/10/13	Contrat de mariage	Reynets, Montjézieu	<b>Giscard Guillaume, maçon Crepin Catherine</b>	Contrat de mariage entre Guillaume Giscard, fils de feu Guillaume et Marguerite Grailh des Reynets, paroisse de Salmon d'une part, et honnête fille Catherine Crepin, fille de feu Jean et d'Antoinette Castanier de Montjézieu. Guillaume est assisté de son beau frère Jean Bonnet et Catherine de Jean son frère. Lequel, avec sa mère donnent en dot à Catherine, la somme de 200 livres, y compris la somme de 11livres que lui donne Jean pour les bons services qu'il a reçu d'elle. Fait à Montjézieu, maison de Jean Crepin, soussignés Guillaume Rotgier de la Violle et Guillaume Debelle marchand de Montjézieu.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1997	1667/12/02	Achat	Montjézieu, Busses	<b>Giscard Guillaume, maçon Ségalla Laurent</b>	Laurent Ségalla, laboureur de Busses, paroisse de Salmon, vend à Guillaume Giscard, maçon de Busses, paroisse de Salmon, une pièce de terre, bois et castagnède, sise à Montjézieu, appelée lou Sanhais de Goulou, contenant une cesterée de bois, en outre, une vigne appelée las Razette sise au terroir des Ysartels contenant 10 coupes en semences ainsi qu'une autre pièce appelée lou champ del moine, sise à Montjézieu contenant une émine en semence, pour le prix de 205 livres, qu'il déclare vouloir employer au paiement des droits de légitime de Laurent Solignac. Fait à Montjézieu soussignés, Jean Brunel et Jean Cabrit, notaire du Pouget.	
1770	1664/09/09	Testament	Combret (st Germain du T.)	<b>Grousset Marguerite</b>	Testament de Marguerite Grousset, malade et alitée déclare vouloir être enterrée à l'église de Saint Germain du Teil au tombeau de ses parents. Elle nomme héritière universelle, du consentement de sa mère Hélix Laurent, sa soeur Marguerite Delpon, femme de Jean Sagnier de Combret, qui sera tenue de l'assister dans sa maladie et devra faire ses honneurs funèbres. Fait à Combret, maison de Jean Sagnier (suivi après signature de l'acte, de l'état de ses dettes - petites sommes - dues à diverses personnes et des sommes à recouvrer sur d'autres)	
1792	1665/03/16	Quittance	Montjézieu	<b>Hermet Antoine, tisserand Vidal Jacques</b>	Jacques Vidal, comme mari de feu Jeanne Bach de Montjézieu, reconnaît avoir reçu d'Antoine Hermet, maître tisserand de Montjézieu, la somme de 8 livres constituée en dot à ladite Bach sa belle soeur.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1830	1666/01/24	Quittance	le Ségalla (le Pin), Montjézieu	<b>Hermet Etienne, laboureur Masseparent Agnès</b>	Jean et Agnès Masseparent, de Montjézieu, reconnaissent avoir reçu d'Etienne Hermet, laboureur du Ségala, paroisse du Pin, la somme de 10 livres en tant moins de la vente faite par lesdits Jean, Agnès et Marie Masseparent (reçue Me Cabrit le 29/06/1659).	
1789	1665/02/15	Quittance	le Ségala (le Pin), Montjézieu	<b>Hermet Etienne, tisserand Masseparen Jean, tisserand</b>	Jean Masseparen, tisserand de Montjézieu, reconnaît avoir reçu d'Etienne Hermet, tisserand du Ségala, la somme de 10 livres en tant moins d'un contrat de vente (reçu Me Cabrit). Fait à Montjézieu.	
1797	1665/05/10	Achat	Champcros (st Germain du T.)	<b>Hermet Jean, laboureur Ladet Pierre, tisserand</b>	Jean Hermet, laboureur de Champcros, paroisse de St Germain du Teil, vend à Pierre Ladet, tisserand du même lieu, un bois, sis à Champcros, relevant du sieur de la Roche, pour le prix de 22 livres. Fait à Montjézieu, présents Etienne Rivière et Pierre Souques, maréchaux-ferrants.	
1868	1666/04/06	Arrentement	Combret (st Germain du T.)	<b>Imbert (d') noble Pierre, sieur de la Felgieyre Jurquet Antoine</b>	Noble Pierre d'Imbert, sieur de la Felgieyre, de Combret, paroisse de St Germain du Teil, proroge à Antoine Jurquet du même lieu, pour 5 nouvelles années, sa métairie de Combret qu'il lui avait arrentée en 1662 moyennant la quantité de 40 sétiers de blé (20 de seigle, 4 de froment, 6 d'orge et 10 d'avoine) et la somme de 120 livres. L'arrentement est prorogé aux mêmes conditions et comprend le bétail que devra rendre Antoine Jurquet à la fin de la période. Fait à Montjézieu, soussigné noble Augustin de Jurquet, sieur de la Feuille, habitant à présent à Montjézieu.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
2076	1668/09/30	Quittance	le Villaret del Serre, les Aragoux	<b>Joyes Antoine, laboureur Maurizi jean</b>	Jean Maurizi, du village des Aragoux, paroisse de Salmon, reconnaît avoir reçu d'Antoine Joyes, laboureur du Villaret del Serre, paroisse de St Germain du Teil, la somme de 30 livres que lui devait Joyer suite à une vente réalisée le 4/06/1668. Fait à Montjézieu, soussignés Jean de Domezon, prêtre et prieur de Grandval et Guillaume Fabre.	
1900	1666/10/19	Procuratio n	Montjézieu	<b>Jurquet (de) Guyon-Antoine, prieur</b>	Procuration en blanc, établie par noble Guyon-Antoine de Jurquet, prieur de saint Germain, de Notre Dame de la Chaze et de Grandval, pour résigner auprès du Saint Père, son prieuré-cure de Grandval, en faveur de Me Jean de Sauvage, sieur de Domezon, paroisse de Saugues, clerc tonsuré, se réservant néanmoins, sa vie durant sur les fruits dudit prieuré, une pension annuelle de 400 livres. Fait à Montjézieu, soussignés de st Germain, de Domezon, Debelle et Etienne Rivière, maréchal.	
1888	1666/07/30	Arrenteme nt	Montjézieu, Chirac	<b>Jurquet (de) Guyon-Antoine, prieur de st Germain Miral Jean, hôte</b>	Messire Guyon-Antoine de Jurquet, prieur de St Germain du Teil, Notre Dame de la Chaze et de Grandval, habitant à Montjézieu, arrente à Me Jean Miral, hôte de Chirac, un pré clos de murs sis au Pin, appelé lou Fangas, pour 3 ans et la somme annuelle de 100 livres. Fait à Montjézieu, soussignés de St Germain, Courdeau et Me Jean Cabrit, notaire royal du Pouget en Rouergue. Soussignés, de saint Germain, G.Debelle et Antoine Malles sergent royal de Chirac.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1879	1666/06/30	Arrentement	Montjézieu	<b>Jurquet (de) Guyon-Antoine, prieur de st Germain Vaissade Jean Bors Jacques</b>	Messire Guyon-Antoine de Jurquet, prieur de St Germain du Teil, Notre Dame de la Chaze et de Grandval, habitant à Montjézieu, arrente à Jean Vaissade et à Jacques Bors de Montjézieu, les grains et fruits décimaux des hières de Combret et de Champcros dépendant du prieuré de st Germain, pour le temps de 3 ans et la somme annuelle de 285 livres. Fait à Montjézieu, soussignés de St Germain, Debelle et Me Jean Cabrit, notaire royal du Pouget en Rouergue.	
1883	1666/06/30	Arrentement	Montjézieu, Del Bautis (st Pierre de N.)	<b>Jurquet (de) Guyon-Antoine, prieur de st Germain Vidal Cezar</b>	Messire Guyon-Antoine de Jurquet, prieur de St Germain du Teil, Notre Dame de la Chaze et de Grandval, habitant à Montjézieu, arrente à Me Cezar Vidal du village del Bautis, paroisse de st Pierre de Nogaret, les grains et fruits décimaux du village de Montagudet et de celui de la Plane dépendant du prieuré de st Germain, pour le temps de 3 ans et la somme annuelle de 94 livres. Vidal s'engage à apporter une bonne caution dans 3 jours. Fait à Montjézieu, soussignés de St Germain, Debelle, Courdeau.	<i>En marge, le 24/06/1669, le prieur de st Germain quitte Cezar Vidal de ce qu'il pouvait lui devoir de ses 3 années d'arrentement</i>
1885	1666/07/07	Arrentement	Montjézieu, Busses	<b>Jurquet (de) Guyon-Antoine, prieur de st Germain Aygoui Barthélemy</b>	Messire Guyon-Antoine de Jurquet, prieur de St Germain du Teil, Notre Dame de la Chaze et de Grandval, habitant à Montjézieu, arrente à Barthélemy Aygoui de Busses, paroisse de Salmon, les grains et fruits décimaux de l'hière du Villaret dépendant du prieuré de st Germain, pour le temps de 3 ans et la somme annuelle de 78 livres. Fait à Montjézieu, soussignés de St Germain, Courdeau et Me Jean Cabrit, notaire royal du Pouget en Rouergue.	<i>En marge, le 03/01/1669, le prieur de st Germain reconnaît avoir reçu de Barthélemy Aygoui la somme de 225 livres au titre du contrat d'arrentement de l'hière du Villaret.</i>

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1876	1666/06/27	Arrentement	Montjézieu, Nogardel, Lescure (St Pierre de N.)	<b>Jurquet (de) Guyon-Antoine, prieur de st Germain Noyrigat François Grail Jean</b>	Messire Guyon-Antoine de Jurquet, prieur de St Germain du Teil, Notre Dame de la Chaze et de Grandval, habitant à Montjézieu, arrente à François Noyrigat de Lescure paroisse de st Pierre de Nogaret et à Jean Grail, de Nogardel, même paroisse, les blés et fruits décimaux de Montagud et de Mirabal, dépendant du prieuré de st Germain pour 3 ans et la somme de 170 livres chaque année. Jacques Noyrigat, fils de François, se porte caution. Fait à Montjézieu, soussignés de St Germain, Debelle et Me Jean Cabrit, notaire royal du Pouget en Rouergue.	
1880	1666/06/30	Arrentement	Montjézieu, le Viala (Banassac)	<b>Jurquet (de) Guyon-Antoine, prieur de st Germain Evesque Jacques</b>	Messire Guyon-Antoine de Jurquet, prieur de St Germain du Teil, Notre Dame de la Chaze et de Grandval, habitant à Montjézieu, arrente à Jean Vaissade et à Jacques Bors de Montjézieu, les grains et fruits décimaux de l'hières du Tieulet dépendant du prieuré de st Germain, pour le temps de 3 ans et la somme annuelle de 93 livres. Jean Salot de Cadenet se porte caution. Fait à Montjézieu, soussignés de St Germain, E.Castanier et Me Jean Cabrit, notaire royal du Pouget en Rouergue.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1884	1666/07/01	Arrentement	Montjézieu, St Germain du T.	<b>Jurquet (de) Guyon-Antoine, prieur de st Germain Grousset Jean, vieux Grousset jean, jeune</b>	Messire Guyon-Antoine de Jurquet, prieur de St Germain du Teil, Notre Dame de la Chaze et de Grandval, habitant à Montjézieu, arrente à Jean Grousset vieux et à Jean Grousset jeune, frères, de St Germain du Teil, les grains et fruits décimaux de la grande hière de st Germain dépendant du prieuré de st Germain, pour le temps de 3 ans et la somme annuelle de 300 livres. Il devra verser au curé de st Germain la pension annuelle de 20 sétiers de blé et la paille de 1000 gerbes. Fait à Montjézieu, soussignés de St Germain, Debelle et Me Jean Cabrit, notaire royal du Pouget en Rouergue, habitant à présent à Montjézieu.	
1877	1666/06/27	Arrentement	Montjézieu, Becques (la Canourgue)	<b>Jurquet (de) Guyon-Antoine, prieur de st Germain Deltour Etienne, mulatier</b>	Messire Guyon-Antoine de Jurquet, prieur de St Germain du Teil, Notre Dame de la Chaze et de Grandval, habitant à Montjézieu, arrente à Etienne Deltour, mulatier de Becques, paroisse de la Canourgue, les grains et fruits décimaux de l'hière de la Ribeyrolle dépendant du prieuré de st Germain, pour le temps de 3 ans et la somme annuelle de 42 livres. Fait à Montjézieu, soussignés de St Germain, Debelle et G. Courdeau.	<i>En marge, le 24/06/1669, le prieur de st Germain quitte Etienne Deltour de tout ce qu'il pouvait lui devoir de ses 3 années d'arrentement. Soussigné J.B Boissonde, clerc.</i>

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1881	1666/06/30	Arrentement	Montjézieu, st Germain du T.	<b>Jurquet (de) Guyon-Antoine, prieur de st Germain Courdeau Guillaume</b>	Messire Guyon-Antoine de Jurquet, prieur de St Germain du Teil, Notre Dame de la Chaze et de Grandval, habitant à Montjézieu, arrente à Me Guillaume Courdeau de St Germain du Teil, les grains et fruits décimaux de l'hières de la Tronquette dépendant du prieuré de st Germain, pour le temps de 3 ans et la somme annuelle de 60 livres. Fait à Montjézieu, soussignés de St Germain, Debelle, Courdeau et Me Jean Cabrit, notaire royal du Pouget en Rouergue.	<i>En marge, le 10/07/1670, le sieur abbé de st Germain quitte ledit Courdeau pour ces 3 années et consent à l'annulation du contrat.</i>
2057	1668/05/20	Quittance	Montjézieu, les Bros (la Chaze)	<b>Jurquet (de) noble Augustin, sieur de Montpla Bros Antoine et Jean Trocelier Pierre</b>	Noble Augustin de Jurquet, sieur de Montpla, comme procureur de messire Jean de Jurquet, seigneur et baron de Montjézieu, Coupadel et autres places, reconnaît avoir reçu d'Antoine Bros, fils de feu autre Antoine, de Pierre Trocelier, fils de Jean et de Jean Bros fils aîné de feu Blaise, tous de la paroisse de la Chaze, la somme de 90 livres, pour tous les arrérages de censives des terres tenues de la directe de Me Antoine-Guyon de Jurquet, prieur de st Germain et jadis de Grandval et la Chaze, en vertu de l'ordonnance donnée à Nîmes le 10/07/1660. Ledit sieur prieur avait cédé les revenus du son prieuré à Me Jean de Jurquet, baron de Montjézieu, jusqu'en l'année 1663 (contrat reçu le 02/09/1663 par Me Pierre N. notaire d'Ayssene en Rouergue). Fait à Montjézieu, soussignés Montpla, Debelle et Bros.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
2040	1668/03/25	Quittance	Le Paven, Montjézieu (Salmon)	<b>Jurquet (de) noble Augustin, sieur de Montpla Allo Jean, charpentier</b>	Noble Augustin de Jurquet, sieur de Montpla, comme procureur de messire Jean de Jurquet, seigneur et baron de Montjézieu, Coupadel et autres places, reconnaît avoir reçu de Jean Allo, maître charpentier du Paven, paroisse de Salmon, la quantité de 32 sétiers (6 seigle, orge 8, avoine 8, froment 10), réduite à la somme de 140 livres. Fait à Montjézieu, soussigné Jean de Domezon diacre et Montpla.	
1979	1667/10/14	Lods	le Vergounoux (le Pin)	<b>Jurquet (de) noble Augustin, sieur de Montpla Fayet Guillaume</b>	Noble Augustin de Jurquet, sieur de Montpla, comme procureur de messire Jean de Jurquet, seigneur et baron de Montjézieu, Coupadel et autres places, loze la vente faite par Pierre Nougardel d'Auxilhac à Guillaume Fayet du Vergounoux, paroisse du Pin, de 2 pièces de terre sises au Vergounoux, pour la somme de 85 livres (contrat reçu Me Reversat). Fait à Montjézieu, soussignés Jean Vaissade hôte et Montpla.	
2020	1668/01/09	Lods	Busses (Salmon)	<b>Jurquet (de) noble Augustin, sieur de Montpla Ségalla Laurent, laboureur</b>	Noble Augustin de Jurquet, sieur de Montpla, comme procureur de messire Jean de Jurquet, seigneur et baron de Montjézieu, Coupadel et autres places, vivant au château de Montjézieu, loze la vente faite par Pierre Nougardel laboureur d'Auxilhac à Laurent Ségalla, laboureur de Busses, paroisse de Salmon, d'une pièce aux appartenances du Villaret.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
2001	1667/12/06	Lods	Montjézieu, le Paven	<b>Jurquet (de) noble Augustin, sieur de Montpla Vidal Jeanne</b>	Noble Augustin de Jurquet, sieur de Montpla, comme procureur de messire Jean de Jurquet, seigneur et baron de Montjézieu, Coupadel et autres places, loze la vente faite par Martin Astruc d' Auxilhac, paroisse de Salmon, à Jeanne Astruc du Paven, même paroisse, d'une maison sise au Paven, pour le prix de 80 livres. Fait à Montjézieu, soussignés Montpla, Me Jean Cabrit, notaire du Pouget et Me Jean Antoine Boissonade d' Auxilhac.	
2033	1668/02/21	Lods	Montjézieu, Becques (la Canourgue)	<b>Jurquet (de) noble Augustin, sieur de Montpla Deltour Etienne, mulatier</b>	Noble Augustin de Jurquet, sieur de Montpla, comme procureur de messire Jean de Jurquet, seigneur et baron de Montjézieu, Coupadel et autres places, vivant au château de Montjézieu, loze la vente faite par Antoine Chaptal tailleur du Paven à Etienne Deltour mulatier de Becques, d'une pièce de terre sise à Becques, relevant pour 2/3 du baron de Montjézieu et pour 1/3 du baron de Montferrand, pour la somme de 100 livres. Fait à Montjézieu, soussignés Jean de Domezon, diacre, Montpla et Guillaume Valat tisserand.	
1955	1667/04/13	Arrentement	Montjézieu, Becques (la Canourgue)	<b>Jurquet (de) noble Augustin, sieur de Montpla Deltour Etienne, mulatier</b>	Noble Augustin de Jurquet, sieur de Montpla, comme procureur de messire Jean de Jurquet, seigneur et baron de Montjézieu, Coupadel et autres places, arrente à Etienne Deltour, mulatier de Becques, paroisse de la Canourgue, l'ensemble des prés que le sieur de Montjézieu a aux appartenances de Cadenet, pour 3 ans et la somme de 57 livres. Fait à Montjézieu, soussignés Montpla, Jean de Boissonade sieur de Ras et Me Etienne Rivière maréchal.	<i>En marge, le 29/12/1668, le sieur de Montjézieu quitte le sieur Deltour pour l'arrentement des années 1667 et 1668. Ecrit de la main de Jean de Jurquet «Je suis payé de tout le contenu au présent arrentement»</i>

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
2031	1668/02/16	Arrentement	Montjézieu, Becques (la Canourgue)	<b>Jurquet (de) noble Augustin, sieur de Montpla Deltour Etienne, mulatier</b>	Noble Augustin de Jurquet, sieur de Montpla, comme procureur de messire Jean de Jurquet, seigneur et baron de Montjézieu, Coupadel et autres places, arrente à Etienne Deltour, mulatier de Becques, paroisse de la Canourgue, les quarts et quints que ledit sieur de Montjézieu est accoutumé prendre aux village de Becques et de la Pinolède, pour 5 ans et la somme de 33 livres annuelle. Fait à Montjézieu, soussignés Jean-Antoine Boissonade, praticien d'Auxilhac, Guillaume Vallat et Montpla.	<i>En marge, écrit de la main de Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu «je suis payé de tout le contenu au présent arrentement», signé Montjusieu.</i>
1981	1667/10/17	Nouveau bail	Miège Rivière (Etable)	<b>Jurquet (de) noble Augustin, sieur de Montpla Grousset Charles</b>	Noble Augustin de Jurquet, sieur de Montpla, comme procureur de messire Jean de Jurquet, seigneur et baron de Montjézieu, Coupadel et autres places, donne à nouveau bail à Charles Grousset de Miège-Rivière, paroisse d'Etable, une terre appelée las Boussigues sise à Lausselincq, sous la censive d'un boisseau avoine et moyennant le prix de 5 livres 10 sols. Fait à Montjézieu, au château, soussigné Montpla.	
1952	1667/03/31	Arrentement	Montjézieu	<b>Jurquet (de) noble Augustin, sieur de Montpla Vayssade Jean, hôte</b>	Noble Augustin de Jurquet, sieur de Montpla, comme procureur de messire Jean de Jurquet, seigneur et baron de Montjézieu, Coupadel et autres places, arrente à Me Jean Vayssade, hôte de Montjézieu, le pré de la maison neuve, le pré de la Fontette de la vigne grande et le pré de Fontbonne, pour 3 ans, pour la somme de 62 livres. Il lui donne aussi à bail, le pont des aubiers au pré de Fontbonne. Fait à Montjézieu, soussigné Montpla et Vaissade.	<i>En marge, le 28/03/1669, le sieur de Montjézieu, consent à l'annulation du contrat d'arrentement et quitte Vaissade des sommes dues au titre des années précédentes.</i>

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
2006	1668/01/01	Lods	Auxilhac (Salmon)	<b>Jurquet (de) noble Augustin, sieur de Montpla</b> <b>Valmagnier Jacques</b>	Noble Augustin de Jurquet, sieur de Montpla, comme procureur de messire Jean de Jurquet, seigneur et baron de Montjézieu, Coupadel et autres places, vivant au château de Montjézieu, loze la vente faite par Jean Valmale à Jacques Valmagnier et celles faites au même par Jean Barnier de Moriès, d'une pièce appelée lou Valadou sise à Auxilhac, d'une pièce appelée lou Redoudel sise aussi à Auxilhac, pour le prix de 120 livres. Fait à Montjézieu, soussignés Montpla et Me Jean Cabrit, notaire du Pouget en Rouergue, habitant à présent à Montjézieu.	
2091	1668/11/23	Achat	Montjézieu, Reynets	<b>Jurquet (de) noble Jean, baron de Montjézieu</b> <b>Bonnieu Guillaume, laboureur</b>	Guillaume Bonnieu, laboureur des Reynets, paroisse de Salmon, vend à noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, sa métairie de Reynets avec toutes ses dépendances, pour la somme de 800 livres qu'il devait audit seigneur par contrat du 25/09/1658, reçu Me Cabrit et qu'il avait déjà engagée audit sieur à titre d'antichrèse. Fait à Montjézieu, soussignés Montjusieu, G.Fabre et Guillaume Vallat.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1875	1666/05/14	Quittance générale	la Salle (Busses-Salmon)	<b>Jurquet (de) noble Jean, baron de Montjézieu</b> <b>Jurquet Guyon, métayer</b>	Me Jean Cabrit, procureur fondé (procuration reçue Me Pierre Saint de Villeneuve de Panat le 23/09/1665) par messire Jean de Jurquet, seigneur & baron de Montjézieu, Coupadel et autres places, chargé de faire la liquidation de toutes les dettes qui sont dues audit sieur, tant en Gévaudan qu'en Rouergue, ayant arrêté à la somme de 44 livres 11 sols, ce que Guyon Jurquet métayer de la métairie de la Salle pouvait devoir au sieur de Jurquet pour les années 1661 à 1664, en quitte ledit Jurquet sur la promesse de celui-ci de payer la somme à la prochaine fête de st Michel. De même il le quitte de la somme de 104 livres à prendre sur Etienne Ségalla de Busses, qui avait été cédée audit baron par Guyon Jurquet. Fait à Montjézieu, soussignés Me Guillaume Debelle marchand et Etienne Castanier.	
2072	1668/07/24	Quittance	Auxilhac	<b>Jurquet (de) noble Jean, baron de Montjézieu</b> <b>Lansac Antoine, maréchal</b>	Noble Jean de Jurquet, baron de Montjézieu, Coupadel et autres places, ayant obtenu de la cour de Nîmes un arrêt du 29/04/1658, condamnant Etienne Quintin d'Auxilhac à lui payer les arrérages de censives et autres droits seigneuriaux depuis 29 ans se montant à la somme de 37 livres 13 sols 10 deniers. Ledit Quintin n'ayant payé la somme, le sieur de Montjézieu avait fait saisir, sur appointance du sénéchal, les fruits des terres en possession de Quintin et avait procédé à leur liquidation. Ayant ainsi procédé, il quitte Antoine Lansac, maître maréchal, beau fils dudit Quintin, époux d'Ysabeau Quintin, de la somme réclamée. Fait au château de Montjézieu.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
2068	1668/07/03	Lods	Marvejols, Montjézieu	<b>Jurquet (de) noble Jean, baron de Montjézieu Jourdan Jacques, avocat</b>	Noble Jean de Jurquet, baron de Montjézieu, Coupadel et autres places, loze la vente faite par Jean Vanmale d'Auxilhac à Me Jacques Jourdan, docteur et avocat de Marvejols, de 3 pièces de terre sises à Auxilhac, appelées lou Pastural, lou champs de la Faisse Cessade et l'autre lou Pastural de Leners, pour le prix de 285 livres. Fait au château de Montjézieu, soussignés Jourdan et Montjusieu.	
1894	1666/09/21	Achat	Le Ségalla (le Pin)	<b>Jurquet (de) noble Jean, baron de Montjézieu Cavalier Pierre, tisserand</b>	Noble Jean de Jurquet, baron de Montjézieu, Coupadel et autres places, vend à Pierre Cavalier du village du Ségalla, paroisse du Pin, une pièce de terre sise au mandement de Moriès au terroir de Montpinet, relevant d'autre seigneur qu'ils n'ont su déclarer, pour la somme de 70 livres payable en 2 termes en un an. Fait à Montjézieu, au château dudit seigneur, soussigné Me Jean Deliane, marchand de Chirac.	
2086	1668/10/26	Lods	Chirac	<b>Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Clavel Pierre, cardeur</b>	Noble Jean de Jurquet, baron de Montjézieu, Coupadel et autres places, loze la vente faite par Me Antoine Lafon, marchand de Marvejols à Pierre Clavel cardeur de Chirac, gendre de Jean Granière, d'un pré appelé las Palettes sis à Fabrèges au terroir du Martinet, contenant 2 journées d'homme à faucher, (contrat reçu Me Saumade le 24/12/1664) pour la somme de 480 livres. Fait au château de Montjézieu, soussignés Jean Robin de Montjézieu et Montjusieu.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
2013	1668/01/06	Quittance	Champcros (st Germain du T.)	<b>Jurquet Andrieu, laboureur Gelly Antoine</b>	Antoine Gelly, fils de feu Jean et de Jeanne Cayrel du village de Champcros, paroisse de St Germain du Teil, reconnaît avoir reçu d'Andrieu Jurquet, comme époux de Marie Gelly du même lieu, la somme de 150 livres, en paiement des droits de légitime qu'il pourrait prétendre sur les biens de ses parents. Fait à Montjézieu, en présence de Guyon Jurquet, métayer de la Salle.	
2064	1668/05/24	Quittance	Champcros (st Germain du T.)	<b>Jurquet Andrieu, tisserand Cavalier Laurent, tisserand</b>	Laurent Cavalier, tisserand de Champcros, paroisse de St Germain du Teil, reconnaît avoir reçu d'Andrieu Jurquet, tisserand du même lieu, gendre de feu Jean Gelly, la somme de 25 livres, pour cause de prêt consenti audit Gelly.	
2063	1668/05/24	Quittance	Champcros (st Germain du T.), le Bousquet vieil (Banassac)	<b>Jurquet Andrieu, tisserand Chapelle Jean, laboureur</b>	Jean Chapelle, laboureur du Bousquet Vieil, paroisse de Banassac, reconnaît avoir reçu d'Andrieu Jurquet, tisserand de Champcros, paroisse de St Germain du Teil, la somme de 17 livres 15 sols, que feu Jean gelly lui devait suite à un prêt qu'il lui avait consenti.	
1956	1667/04/29	Quittance	Combret (st Germain du T.)	<b>Jurquet Antoine, laboureur Runel Jacques, cordonnier</b>	Jacques Runel (incertain), cordonnier de Combret, paroisse de St Germain du Teil, reconnaît avoir reçu d'Antoine Jurquet, son frère, du même lieu, la somme de 18 livres 13 sols en tant moins des droits de légitime de Héléonore Bernon, femme de Runel. Fait à Montjézieu.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
2055	1668/05/14	Arrentement	Combret (st Germain du T.), Montjézieu	<b>Jurquet Antoine, laboureur Cabrit (de) Catherine</b>	Demaiselle Catherine de Cabrit, veuve de noble Pierre de Rey sieur de Sarnhac, arrente à Antoine Jurquet, laboureur de Combret, paroisse de St Germain du Teil, la métairie de la Felgieyre, pour le temps de 5 années et pour la somme annuelle de 48 livres, 3 charretées de bois et paiera à Me Pierre d'Imbert, sieur de la Felgieyre la censive qu'il prend sur la métairie. Fait à Montjézieu, soussigné Me Jean de Domezon diacre de Montjézieu.	
1996	1667/11/29	Quittance	Combret (st Germain du T.)	<b>Jurquet Antoine, laboureur Runel Jacques, cordonnier</b>	Jacques Runel (incertain), cordonnier de Combret, paroisse de St Germain du Teil, comme mari de Héléonore Bernon reconnaît avoir reçu d'Antoine Jurquet, son beau frère, du même lieu, un sétiers de seigle et 27 sols. Fait à Montjézieu soussigné Jean Vaissade, hôte du lieu.	
2027	1668/02/03	Quittance	Combret (st Germain du T.)	<b>Jurquet Antoine, Métayer Imbert (d') noble Pierre, sieur de la Felgieyre</b>	Noble Pierre d'Imbert, sieur de la Felgieyre, de Combret, paroisse de St Germain du Teil, reconnaît avoir été payé par Antoine Jurquet du même lieu, de l'arrentement de sa métairie de Combret et de toutes les affaires qu'ils avaient entre eux jusqu'à ce jour, sauf de la somme de 60 livres que le sieur d'Imbert a laissée en dépôt audit Jurquet, pour la rendre à qui appartiendra selon l'arrêt qui sera rendu par la cour des Aydes de Montpellier d'une affaire entre le sieur d'Imbert et les consuls du mandement de Moriès. Ledit sieur devra payer audit Jurquet les dommages et intérêts pour l'enlèvement de 52 bêtes à laine faite par lesdits consuls et syndics et conduites au Pin dans la maison de Jean Derouch, hôte du lieu. Fait à Montjézieu, soussignés d'Imbert de Combret, Me Guillaume Debelle et Me Barthélemy Boissonade notaire.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
2043	1668/04/08	Quittance	Busses (Salmon)	<b>Jurquet Guyon Aigouy Barthélemy</b>	Barthélemy Aigouy, tireur de laine de Busses, paroisse de Salmon, comme mari de Jeanne Jurquet.reconnait avoir reçu de son beau frère Guyon Jurquet de la métairie de la Salle, la somme de 20 livres en vertu du légat fait par Jean Jurquet, beau père d'Aigouy (reçu Me Cabriy)	
2010	1668/01/06	Obligation	Combret (st Germain du T.)	<b>Lafon Raymond, laboureur Clavel Pierre</b>	Pierre Clavel, laboureur de Combret, paroisse de St Germain du Teil, reconnait devoir à Raymond Lafon, laboureur du même lieu, la somme de 100 livres résultant de diverses obligation, qu'il promet de payer dans un an et donne à titre de garantie un champs sis à Combret appelé le champs des clapiers.	
2002	1667/12/27	Achat	Combret (st Germain du T.)	<b>Lafon Raymond, laboureur Chassaric Jean</b>	Jean Chassaric, fils de feu Guillaume, du lieu de Combret, paroisse de St Germain du Teil, vend à Raymond Lafon, laboureur du même lieu, une pièce appelée lou Proutel sise à Combret, relevant du marquis de Canilhac, pour la somme de 30 livres	
2017	1668/01/07	Contrat de mariage	Salmon, le Paven	<b>Laurent Jean Vidal Jeanne</b>	Contrat de mariage entre Jean Laurent, fils de feu Jean et de Catherine Clavel de Salmon d'une part, et honnête fille Jeanne Vidal, fille de feu Jean et d'Asturgue Cavalier du Paven. Jean est assisté de son beau frère Pierre Clergue. Etienne Vidal, comme donnataire de feu Jean et de Asturgue Cavalier, ses père et mère, constitue en dot à sa soeur Jeanne, la somme de 135 livres, une couverture et 2 linceuls. Fait au moulin du Flouret, soussignés Me Henry Malaval, prêtre et curé de Salmon et Jacques Malaval.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
2059	1668/05/21	Achat	Marijolet, le moulin de la Tieule (Salmon)	<b>Maligié Jacques Forestier Toussaint, laboureur</b>	Toussaint Forestier, laboureur du moulin de la Tieule, paroisse de Salmon, vend à Jacques Maligié, de Marijolet, même paroisse, un champs appelé lou Debraizou (incertain), sis à Marijolet, pour la somme de 20 livres que Maligié promet de payer en 4 ans. Fait à Montjézieu, soussignés Maligié et Rivière.	
1919	1667/01/27	Contrat de mariage	les Aragoux, Montjézieu	<b>Maurizy Antoine Rivière Jeanne</b>	Contrat de mariage entre Antoine Maurizy des Aragoux, paroisse de Salmon, fils de feu Pierre et de Jeanne Lacas d'une part, et honnête fille Jeanne Rivière, fille d'Antoine et de Marguerite Lacas d'autre part. Antoine est assisté de son frère Jean, de sa soeur Marguerite et de son beau frère Jean Bonnafoux. Jeanne est assistée de son aïeul Guillaume Lacas. Antoine Rivière et Marguerite Lacas, constituent en dot à leur fille, la somme de 500 livres, une couverture, 2 linceuls, une robe. Fait à Montjézieu, maison d'Antoine Rivière, soussigné Me Henry Malaval, prêtre et curé de Salmon, docteur en théologie et Jean Vaissade, hôte de Montjézieu.	
2088	1668/10/30	Accord	Moriès (le Pin)	<b>Melhac Pierre Bonnieu Etienne, laboureur</b>	Pierre Miric (Méric), comme mari de Jeanne Miric, fille et héritière de feu Pierre, lui-même héritier de Georges (écrit Georg) Miric et de Antoinette Vilhedent, du village de Moriès, paroisse du Pin, donne à son oncle Etienne Bonnieu du même lieu, sur les biens paternels, une maison sise à Moriès (confrontat avec le mur de la tour du marquis de Canilhac), ainsi qu'une pièce de terre sise aux appartenances de Montpinet. Pierre Melhac donne en outre à son oncle la somme de 66 livres. Fait à Montjézieu, soussignés Me Antoine de Rey praticien et Me Jean Vernhet, prêtre et secondaire de st Germin du Teil.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1786	1665/01/04	Testament	Montjézieu	<b>Montcamp Marie</b>	<p>Testament de Marie Montcamp, veuve de Pierre Jouve, de Montjézieu, laquelle malade et alitée, déclare vouloir être enterrée au cimetière de l'église paroissiale de Salmon, au tombeau de ses prédécesseurs. Elle lègue à Jean, Guillaume et Etienne ses enfants, et à chacun, la somme de 12 livres, payable à leurs 25 ans ou lors de leur mariage. Elle donne à Marie Souque, sa filleule et fille de Me Pierre Souque et Françoise Jouve, la somme de 10 sols payable lorsqu'elle aura 25 ans. A Françoise Jouve, sa fille, femme de Pierre Souque, la somme de 5 sols. Elle nomme héritière universelle sa fille Jeanne. Elle lui substitue son fils Jean, puis Guillaume et Etienne. Fait à Montjézieu, maison de la testatrice, soussigné Me Jean Poulhalon, docteur en sainte théologie, prêtre et vicaire de Salmon.</p>	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1775	1664/10/05	Accord	Montjézieu	<b>Montel Pierre</b> <b>Ducel Catherine</b> <b>Ducel Jean</b>	Pierre Montel et son épouse Catherine Ducel, habitant de Montjézieu sont en procès devant la cour ordinaire du baron de Montjézieu contre Jean Ducel, laboureur du même lieu, frère de Catherine et fils et héritier de feu André Ducel et de Margueritte Alla. Les époux avaient dû assigner Jean Ducel pour défaut de paiement des droits paternels et maternels de Catherine. Ils avaient obtenu un décret d'appointement contre Jean qu'ils étaient sur le point de mettre à exécution. Jean prétextait qu'il n'avait jamais refusé de leur payer leurs droits de légitime et les avaient enjoint à en prendre possession. Les parties s'accordent de la manière suivante; Jean donne à son beau frère et à sa soeur, une maison d'un étage appelée de Maffre, Jean restera propriétaire de la crotte située au-dessous, une vigne ruinée sise à la Cham, un champs au même terroir appelé lou champs d'Augustin et finalement un champs appelé la Cote de Bouet. Jean devra aussi leur donner 6 livres de laine.	
2004	1667/12/27	Achat	Busses, Auxilhac (Salmon)	<b>Nougardel Pierre, laboureur</b> <b>Ségalla Laurent, laboureur</b>	Pierre Nougardel, laboureur d'Auxilhac, paroisse de Salmon, vend à Laurent Ségalla, laboureur de Busses, même paroisse, un pré sis au Villaret, relevant du sieur de Montjézieu, pour le prix de 140 livres	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
2041	1668/04/05	Testament	Montjézieu	<b>Nougaret Antoinette</b>	<p>Testament d'Antoinette Nougaret, veuve d'Etienne Cabanes de Montjézieu, , malade et alitée. Elle lègue à son fils Jean, ce qu'elle lui avait donné au jour de son mariage (reçu Me Cabrit) ainsi qu'un chaudron de cuivre. A Marguerite plus vieille, une caisse et ce qui est dedans, une couverture usée, 2 linceuls avec le lit, aussi usés. Outre ce qu'elle lui a donné à Anne lors de son mariage avec feu Guillaume Jouve (reçu Me Cabrit), elle lui donne une robe usée. A Louis Cabanes, son fils, outre la constitution qu'elle lui a faite, elle lègue la somme de 5 sols. Elle nomme héritière universelle sa fille Marguerite plus jeune, femme de Raymond Abinal de Montjézieu, à laquelle elle substitue son fils Jean, puis Louis et ses autres enfants par ordre de primogéniture. Fait à Montjézieu, maison de la testatrice, soussignés Me Jean Robin de Montjézieu et Etienne Castagnier.</p>	
1948	1667/03/28	Testament	Busses (Salmon)	<b>Nougaret Pierre, laboureur</b>	<p>Testament de Pierre Nougaret, laboureur de Busses, paroisse de Salmon, veuf de Catherine Vignes, malade et alité. Il lègue à Jean, Vidal, Anne, Marie et Jeanne Nougaret, ses enfants et à chacun la somme de 60 livres et 2 brebis payable lors de leur mariage ou quand ils auront 25 ans. Il autorise son héritier à vendre ou à engager les bétail donné pour entretenir ladite Jeanne jusqu'à ses 5 ans. Il nomme héritière universelle sa fille Antoinette à qui il substitue son fils Jean puis Vidal et Anne. Fait à Busses, maison du testateur.</p>	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1820	1665/09/30	Quittance	Busses (Salmon)	<b>Porte Marie Salles Etienne</b>	Etienne Salles, laboureur du village de Peyrefiche, paroisse de Salces, mari de Marguerite Ségalla, reconnaît avoir reçu de Marie Porte veuve d'Etienne Ségalla de Busses, la somme de 115 livres provenant de la part des biens donnés à Marguerite par Jean et Jeanne Ségalla, frère et soeur, décédés ab intestat, sans enfant. Il reconnaît en outre avoir reçu la somme de 5 livres qu'Antoinette Cavalier, sa belle mère avait léguée à Marguerite (Me David Cabrit). Fait à Montjézieu, soussigné Me Guillaume Debelle.	
1857	1666/03/25	Testament	Les Salces	<b>Pouget Guillaume</b>	Testament de Guillaume Pouget, aveugle, du village des Salces, époux de Jeanne Couderc, malade et alité. Il donne à ses enfants Jeanne, marguerite, Marie, Marguerite II, Jean et Jeanne II et à chacun la somme de 100 livres payable à leurs 25 ans ou à leur mariage. Il désigne sa femme héritière universelle. Fait en la maison du testateur, soussignés Etienne Castanier de Montjézieu et Barthélemy brunel de Peyrefiche.	
1804	1665/06/10	Achat	Montfalgoux (Trélans), la Fabreguette (les Hermaux)	<b>Preget Laurent Bourrel Pierre</b>	Laurent Preget du village de Montfalgoux, paroisse de Trélans, vend à Pierre Bourrel, du village de la Fabreguette, paroisse des Hermaux, un champs et castagnède sis à la Fabreguette, pour le prix de 240 livres, payé 50 livres comptant, le reste dans un an. Soussignés Antoine de Rey, Vayssette et Castanier.	
2061	1668/05/24	Achat	Peyrefiche (les Salces)	<b>Prieur Barthélemy, laboureur Sallon Etienne, laboureur</b>	Etienne Sallon, laboureur de Peyrefiche, paroisse des Salces, vend à Barthélemy Prieur du même lieu, 1/4 du champs appelé del Garach, pour le prix de 118 livres 10 sols.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1990	1667/11/01	Quittance générale	Las Peyrigouse (ste Enimie), Busses (Salmon)	<b>Recoulin Jean, maçon</b> <b>Recoulin Pierre, laboureur</b>	Jean Recoulin, maçon du village de las Peyrigouse, paroisse de ste Enimie, reconnaît avoir reçu de Pierre Recoulin, son frère, laboureur de Busses, paroisse de Salmon, la somme de 120 livres, provenant de la constitution faite par leur père feu Pierre ainsi que de diverses obligations consenties par Pierre tant pour les droits paternels de feu Marie Recoulin (leur soeur), l'ensemble se montant à la somme de 196 livres. Fait à Montjézieu, soussigné Me Guillaume Fabre de Montjézieu.	
1991	1667/11/01	Obligation	Las Peyrigouse (ste Enimie), Busses (Salmon)	<b>Recoulin Jean, maçon</b> <b>Recoulin Pierre, laboureur</b>	Pierre Recoulin, laboureur de Busses, paroisse de Salmon, reconnaît devoir à son frère Jean maçon du village de las Peyrigouse, paroisse de ste Enimie, la somme de 70 livres comme reste de ses droits paternels et de la part qu'il peut prétendre sur les biens de feu Marie Recoulin sa soeur. Pierre promet payer la somme dans un an. Fait à Montjézieu, soussigné Me Guillaume Fabre de Montjézieu.	
1898	1666/10/03	Echange	Busses (Salmon)	<b>Recouly Pierre, laboureur</b> <b>Gache Jean, laboureur</b>	Pierre Recouly et Jean Gache, tous deux laboureurs de Busses, paroisse de Salmon, procèdent à un échange de biens. Pierre Recouly donne un tronçon de champs appelé lou Fromentalou (Il se réserve un noyer planté sur le champs «quand il sera en nature»). Jean Gache donne en échange un autre tronçon de champs sis aux appartenances du Batalhoux, de la largeur de 3 cannes, confrontant avec la pièce de Recouly. Fait à Montjézieu, soussigné Pierre Montel marchand de Chirac.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1958	1667/05/10	Lods	Montjézieu	<b>Retz (de) noble Urbain, baron de Servières Rivière Antoine, hôte</b>	Noble Urbain de Retz de Bressoles, baron de Servières, seigneur de Cougoussac, la Roche et autres places, loze la vente faite par Pierre Layral tisserand à Antoine Rivière, hôte de Montjézieu, d'une maison sise à Montjézieu, pour le prix de 90 livres, ainsi qu'une autre maison acquise par Rivière de Astrugue Cere veuve de Jean Bach, pour le prix de 30 livres. Fait à Montjézieu, soussignés Servières et Debelle.	
1966	1667/07/03	Quittance	Marijolet, le moulin d'Olt (Salmon)	<b>Reversat Jean, meunier Negre Jean</b>	Jean Negre, du village de Marijolet paroisse de Salmon, reconnaît avoir reçu de Jean Reversat, meunier du moulin d'Olt, la somme de 80 livres qu'il avait promis de payer pour les réparations faites par Negre, dans un moulin de Miège-Rivière. Fait à Montjézieu, soussigné Jean Vanmale d'Auxilhac.	
1837	1666/02/24	Testament	Busses (Salmon)	<b>Reversat Marguerite</b>	Testament de Marguerite Reversat, femme de Pierre Astruc, de Busses, paroisse de Salmon, malade et alitée. Elle lègue à ses enfants Coulau, Jean, Pierre et à chacun, la somme de 20 livres, à ses filles Anne et Claude, la somme de 20 livres payable à leur 25 ans, à son autre fils Barthélemy la somme de 50 livres payable à son mariage ou à ses 25 ans. Elle désigne son mari Pierre Astruc comme héritier universel, à charge de transmettre son héritage à l'un de ses enfants. Fait à Busses dans la maison de Pierre Astruc, soussigné Etienne Castanier.	
1903	1666/12/05	Achat	Montjézieu, Pomeyrois (Rodez)	<b>Rivière Antoine Lagral Pierre, tisserand</b>	Pierre Lagral, tisserand de Pomeyrois, diocèse de Rodez, vend à Antoine Rivière, tisserand de Montjézieu, une maison sise à Montjézieu (confrontant la maison de la chapelle Notre Dame), relevant du sieur du Besset ou de la Roche, pour la somme de 90 livres.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1999	1667/12/04	Achat	Montjézieu, Corréjac	<b>Rivière Antoine, tisserand Rampan Jacques</b>	Jacques Rampan du lieu de Corréjac, paroisse de Salmon, vend à Antoine Rivière, tisserand de Montjézieu, une pièce appelée la Faisse, sise à Corréjac, relevant du sieur de Montferrand, pour la somme de 59 livres dont lesdit Rampan et son père se trouvaient être débiteurs envers ledit Rivière du fait de l'arrentement que Rivière leur fit du droit de l'équivalence du prieuré de Salmon.	
2080	1668/10/03	Testament	Correjac (Salmon)	<b>Rotgier Jean, laboureur</b>	Testament de Jean Rotgier, laboureur de Corréjac, paroisse de Salmon, époux de Catherine Astruc, malade et alité. Il lègue à sa fille Marie, la somme de 300 livres payable à son mariage ou à ses 25 ans, à son autre fille Anne, la même somme aux mêmes conditions. Il désigne héritière universelle sa femme Catherine Astruc qui devra rendre son héritage à sa fille Anne lorsqu'elle sera d'âge. Il déclare avoir apporté dans la maison de Pierre Astruc, en bétail ou en argent, la somme de 900 livres. Fait à Corréjac, maison du testateur, soussigné Me Henry malaval, docteur en théologie, prêtre et curé de Salmon.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1889	1666/08/29	Donation	le Breuil (le Pin)	<b>Rouch Jean</b> <b>Andrieu Catherine</b> <b>Andrieu Antoine, laboureur</b>	Antoine Andrieu, laboureur du Breuil, paroisse du Pin, époux de Jeanne Pouget, après avoir donné à sa fille Catherine la moitié de ses biens au jour de son mariage avec Jean Rouch du Breuil, ayant reçu de l'un et de l'autre, plusieurs bons services, leur donne l'autre moitié. Sa fille devra néanmoins lui donner sa vie durant et chaque année, une émine de froment, une émine de seigle, un sétier d'orge, 15 livres de chaire salée de porc, une chemise chaque année et un habit tous les 3 ans, 6 livres d'huile de noix. Il donne en outre à ses filles Marie et Marguerite et à chacune, la somme de 50 livres, une robe, une couverture valant 7 livres et une paire de linceuls, payable à leur mariage. Il se réserve une chambre qui joint sa maison fougagne, pour en faire son habitation.	
1920	1667/01/31	Contrat de mariage	la Canourgue, Combret (st Germain du T.)	<b>Rounel Jacques</b> <b>Bernon Eléonore</b>	Contrat de mariage entre Jacques Rounel maître cordonnier de la Canourgue, veuf en premier lit de Gabrielle Clavel, fils de feu Pierre et de Marguerite Boulet d'une part, et honnête fille Eléonore Bernon, fille de feu Antoine et de Hélix Clavel de Combret, paroisse de St Germain du Teil. Eléonore est assistée de son frère Antoine et de son beau frère Antoine Jurquet, lequel, comme héritier de sa belle mère Hélix Clavel, constitue en dot à sa belle soeur, la somme de 20 livres, un sétiers seigle, une couverture moitié laine, moitié toile appelée gasanque, 2 linceuls. Eléonore donne 5 cannes de drap blanc qu'elle a gagnées, d'une valeur de 10 livres et 3 bêtes à laine vallant aussi 10 livres. Fait à Montjézieu, soussigné Me Etienne Rivière, maréchal.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
2093	1668/11/25	Achat	Mascousel, Cadenet (st germain du T.)	<b>Salot Pierre, tisserand Fournier Guillaume</b>	Pierre Salot, tisserand de Cadenet, paroisse de St Germain du Teil, vend à Guillaume Fournier, du lieu de Mascousel, même paroisse, un tronçon de champs et castagnède sis à Cadenet, contenant 5 coupes en semences, relevant du sieur de la Roche, pour le prix de 33 livres.	
1967	1667/07/08	Testament	Le Ségala (le Pin),	<b>Ségalla Anne</b>	Testament d' Anne Ségalla, femme de Pierre Cavalier du village du Ségalla, paroisse du Pin, malade et alitée. Elle lègue à Jean et Antoinette Ségalla, son frère et sa soeur, et à chacun, la somme de 5 livres, à Jean Ségalla du Mazet, paroisse de la Cham, la somme de 10 livres lorsqu'il sera d'age compétent, à Etienne Ségalla, son neveu du village du Ségalla, fils de Guillaume, la somme de 10 livres payable à ses 25 ans ou lors de son mariage. Elle donne à son mari, une des 2 maisons qu'elle a au Ségalla, telle que bon lui semblera, pour son habitation sa vie durant et veut qu'à sa mort il rende ladite maison à son héritier. Elle donne en outre à Me Delhom, prêtre du Pin, la somme de 7 livres 10 sols pour une trentaine de messe. Elle nomme héritier universel son neveu Guillaume Ségalla, fils de feu Durand et de Louise Portulier de Peyrefiche paroisse des Salces	<i>La testatrice ajoute avoir payé à sa soeur Antoinette Ségalla, ses droits de légitime.</i>

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1975	1677/10/07	Accord	Busses (Salmon), le Breuil (le Pin)	<b>Ségalla Jean</b> <b>Delmon Etienne</b>	<p>Feu Etienne Ségalla, comme succédant aux biens de son cousin Pierre Ségalla, fils de feu pierre, avait introduit une action devant la cour de Nîmes pour le recouvrement d'une obligation de 20 livres due audit Pierre, père de Pierre, par Etienne Delmon du breuil, paroisse du Pin. Il avait obtenu une ordonnance de délivrance et la somme de 16 livres au titre des dépends. Etienne Delmon avait fait appel de l'ordonnance devant la cour du sénéchal de Nîmes. Il y avait produit une cession de ladite obligation faite par Ségalla à Me Daniel de Budos, sieur de Camargue et une quittance dudit sieur audit Delmon pour la somme de 20 livres. S'inscrivant en faux Ségalla avait demandé la production des documents originaux, ce que n'ayant fait, Delmon dut retirer sa demande de relaxe. Marie Portes, veuve et héritière de Pierre Ségalla, ainsi que leur fils Jean avaient poursuivi l'affaire et avaient obtenu le 15/06/1666, un arrêt confirmant le précédent et condamnant Delmon aux dépends pour 24 livres et avait ordonné la saisie de de 45 bêtes à laine</p>	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1940	1667/10/07	Achat	Busses, Montjézieu (Salmon)	<b>Segalla Laurent, laboureur Allo Jean, charpentier</b>	Laurent Ségalla, laboureur de Busses, paroisse de Salmon, vend à Jean Allo, charpentier de Montjézieu, une maison sise à Montjézieu ainsi qu'un petit pré au terroir de la Coste, appelé Prat Long, relevant ladite maison du marquis de Canilhac, sous la censive d'un boisseau et 4 coupes d'avoine et un boisseau de seigle, et ledit pré du baron de Montjézieu, comme acquerreur du sieur du Besset, sous la censive de 5 deniers. La vente est conclue pour le prix de 425 livres. Allo paiera la somme de 250 livres au sieur de Malrenier, à qui Ségalla avait emprunté la somme pour payer les droits de légitime dus à son beau frère Laurent Solignac. Il paye comptant à Ségalla le restant de la somme. Fait à Montjézieu, soussigné Brunel. Les parties s'accordent de la manière suivante; elles renoncent à tous leurs procès, en outre Delmon paiera à Ségalla, la somme de 120 livres, tant pour le principal que pour les dépendants et taxes, en 2 termes. Fait à Montjézieu, soussignés Me Urbain de Retz de Bressoles, seigneur et baron de Servières, Cougoussac, la Roche et autres lieux et me Pierre Delhom, prêtre et curé de Pin.	
1887	1666/07/18	Quittance	Busses (Salmon), Trébatut (les Salces)	<b>Ségalla Laurent, laboureur Solignac laurent</b>	Laurent Solignac, laboureur du Trébatut, paroisse des Salces, reconnaît avoir reçu de son beau frère Laurent Ségalla, du village de Busses, paroisse de Salmon, la somme de 400 livres pour ses droits de légitime. Fait à Montjézieu, soussignés Me Jean de Boissonade, sieur de Malrenier, Me Jacques Reversat du lieu de Tronquedes et Me Jean Cabrit, notaire du Pouget en Rouergue.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
2024	1668/11/30	Testament	Montels (le Pin)	<b>Ségalla Martin</b>	Testament de Martin Ségalla, laboureur de Montels, paroisse du Pin, époux de Marie Sagniet, malade et alité. Il donne à Etienne son fils, la somme de 150 livres et 6 bêtes à laine, à sa fille Anne, la somme de 750 livres, payable quand elle se mariera ou à ses 25 ans. Il désigne héritière universelle sa femme Marie Sagniet, la chargeant de remettre son héritage à leur fille Anne à laquelle il substitue son fils Etienne et après lui le plus proche de ses parents. Fait au Montels, maison du testateur, présent Pierre Jurquet, habitant Montjézieu.	
1901	1666/11/10	Accord	St Germain du T., Millau	<b>Sigayrolles Michel Planque Catherine</b>	Catherine Planque, veuve d'Antoine Nogaret de St Germain du Teil, reconnaît devoir à Michel Sigayrolles de Millau, comme procureur de sa femme Antoinette Planque, la somme de 55 livres promise sur les biens de Guillaume Planque et Marguerite Deltour ses père et mère. Catherine s'engage à payer la somme en 4 termes répartis sur 4 ans. Se faisant ledit Sigayrolles la quitte des droits paternels et maternels dus à sa femmes. Fait à Montjézieu, soussignés Me Bors, marchand de Millau et Guillaume Debelle.	
1818	1665/09/08	Quittance	Busses (Salmon), Trébatut (les Salces)	<b>Solignac Laurent, laboureur Ségalla Laurent</b>	Laurent Solignac, laboureur du Trébatut, paroisse des Salces, reconnaît avoir reçu de son beau frère Laurent Ségalla, du village de Busses, paroisse de Salmon, la somme de 38 livres, provenant de la vente faite par ledit Ségalla à Guillaume Cavalier des Aragoux sur une pièce de terre appelée las Peyrouzon hautes sise à Reilles (reçue Me Cabrit le 13/03/1665). Fait à Montjézieu.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1983	1667/10/23	Achat	Le Trébatut (les Salces), Busses (Salmon)	<b>Solignac Laurent, laboureur</b> <b>Ségalla Laurent, laboureur</b>	Laurent Solignac, laboureur du Trébatut, paroisse des Salces, vend à son beau frère Laurent Ségalla, du village de Busses, paroisse de Salmon, une terre sise à la Cham, pour le prix de 75 livres que Ségalla s'engage à payer dans l'année. Fait à Montjézieu, soussigné Me Guyon-Antoine de Jurquet, prêtre et prieur de st Germain.	
1927	1667/02/01	Achat	le Villaret del Serre	<b>Teyssier Antoine, tisserand</b> <b>Joyes Antoine</b> <b>Massabiau Jeanne</b>	Antoine Joyes et Jeanne Massabiau, mariés du lieu del Villaret, paroisse de St Germain du Teil, vendent à Antoine Teyssier, tisserand su même lieu et beau frère dudit Joyes, un chasal de maison de 20 pans de long, relevant de la directe du sieur de Montjézieu, pour le prix de 22 livres qu'il paiera de jour en jour à sa volonté. Fait à Montjézieu, maison de la demoiselle de Cabrit, présent Me Guillaume Debelle, marchand.	<i>le 24/03/1667, Antoine Joyes reconnaît avoir reçu de son beau frère la somme de 22 livres.</i>

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1923	1667/02/01	Contrat de mariage	le Villaret del Serre, Paupouget	<b>Teyssier Antoine, tisserand</b> <b>Joyes Gabrielle</b>	<p>Contrat de mariage entre Antoine Teyssier, tisserand du Villaret del Serre, paroisse de St Germain du Teil, fils de Jean et de Jeanne Caulet d'une part, et honnête fille Gabrielle Joyes fille de feu Jean et d'Antoinette Quintin du village de Paupouget, même paroisse, d'autre part. Antoine est assisté de son oncle Jean Caulet, Gabrielle de Me Jean Combette son beau frère et de son frère Antoine Joyes ainsi que de Pierre Joyes son oncle. Gabrielle se constitue en dot ce qu'elle a gagné en servant demoiselle Catherine de Cabrit, veuve du sieur de Sarnhac. Ladite Catherine de Cabrit lui donne en outre la somme de 10 livres. Ledit Me Combette, mari de Marie Astruc de Paupouget, lui donne la somme de 180 livres, une couverture de laine vallant 8 livres, 2 linceuls, une robe, une ouaille de port, un chaptal, 4 cannes de drap gris pour faire une robe à Jeanne caulet, mère de son fiancé. Son oncle Pierre Joyes ainsi que son frère autre Pierre, lui donnent chacun une ouaille de port. Les Parents d'Antoine donnent à leur fils l'ensemble de leurs biens, se réservant un étage de la maison où ils dorment ainsi que la moitié des fruits des biens donnés et la possibilité de doter leurs autres enfants. S'ils venaient à décéder, leurs autres enfants hériteraient d'un quart des fruits des biens donnés. Fait à Montjézieu, maison de la demoiselle de Cabrit, présent Me Guillaume et Antoine Debelle, marchands.</p>	
2037	1668/03/04	Quittance	Montjézieu, Busses	<b>Vaissade Jean, hôte</b> <b>Ségala Jean, tisserand</b>	<p>Jean Ségala, fils de feu Etienne de Busses, paroisse de Salmon, reconnaît avoir reçu de Me Jean Vaissade, hôte de Montjézieu, la somme de 43 livres que ledit Vaissade s'était chargé acquitter pour le compte du mandement de Montjézieu au titre de la taille pour l'année 1666. Fait à Montjézieu, soussignés Jean de Domezon, diacre, habitant Montjézieu et Jean Ségala.</p>	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
2037	1668/03/11	Lods	Montjézieu, Busses	<b>Vaissade Jean, sous-fermier Ségala Laurent</b>	Me Jean Vaissade, sous-fermier de Me Salvat, fermier principal du marquisat de Canilhac, loze la vente faite par Laurent Solignac, laboureur du village de Trébatut, paroisse des Salces, à Laurent Ségala de Busses, paroisse de Salmon, d'un champs sis à la Cham pour le prix de 75 livres.	
2021	1668/01/13	Lods	Le Monastier,	<b>Vaissade Jean, sous-fermier Bonnet Jean, tisserand</b>	Jean Vaissade, de Montjézieu, sous fermier du sieur Saumat de st Laurent d'Olt, lui même fermier du marquis de Canilhac, loze la vente faite par Jean Roudier, laboureur du Ségalla à Jean Bonnet, tisserand du Monastier, d'une pièce sise à Combret appelée de Bèlet (reçu Me Dieulofès). Fait à Montjézieu, maison de Jean Vaissade.	
2096	1668/12/03	Lods	Moriès (le Pin)	<b>Vaissade Jean, sous-fermier Bonnieu Antoine, hôte</b>	Me Jean Vaissade, sous-fermier de Me Salvat, fermier principal du marquisat de Canilhac, loze la vente faite par Jean Derouch de Moriès, paroisse du Pin à Antoine Bonnieu du même lieu, d'une pièce appelée Layrette d'Arnal, sise à Moriès (contrat reçu Me Dieulofes), pour la somme de 70 livres.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
2034	1668/02/25	Lods	Montjézieu	<b>Vaissade Jean, sous-fermier Giscard Guillaume, maçon</b>	Me Jean Vaissade, sous-fermier de Me Salvat, fermier principal du marquisat de Canilhac, loze la vente faite par Louis Astruc et son gendre Jean Allo à Guillaume Giscard, maçon de Montjézieu, d'un chasal de maison sis à Montjézieu aux appartenances de Layrette, acquise d'Antoine Astruc cordonnier, ainsi que la vente faite au même par Laurent Ségalla, laboureur de Busses, d'une pièce contenant bois et castagnède appelée lou Sanhas de Goulou, plus d'une vigne appelée las Razettes sise au terroir des Ysartels, autre pièce sise à Montjézieu appelée lou champs del Moyne, l'ensemble pour le prix de 345 livres. Fait à Montjézieu, soussignés Jean de Domezon, diacre et prieur de Grandval, Etienne Rivière, maréchal et Vaissade.	
2051	1668/04/30	Testament	Montjézieu	<b>Valentin Anne</b>	Testament d'Anne Valentin, veuve de Jean Hermet de Montjézieu, malade et alitée. Elle donne à son fils Guillaume, le légat fait par son époux, soit la somme de 15 livres et le 1/3 du bois sis au terroir de Malric, à sa fille Marguerite, femme d'Antoine Lacas de Montjézieu, outre sa dot, la somme de 20 sols. A Jeanne, son autre fille, la somme de 5 sols, à Jeanne plus jeune, la somme de 20 livres ou le bas de la maison où elle habite, la moitié d'un bois sis à Fontbonne, l'autre moitié revenant à son héritier, 5 cannes de drap. Elle désigne héritier universel, son fils Antoine. Fait à Montjézieu, maison de la testatrice, soussignés Me Henry Malaval, prêtre et curé de Salmon, Jean Vaissade hôte de Montjézieu et Guillaume Lacas.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
2044	1668/04/15	Quittance	Montjézieu, le Monastier	<b>Vallat Guillaume, tisserand</b> <b>Martin Guillaume</b>	Guillaume Martin, fils de feu Antoine, brassier du Monastier, reconnaît avoir reçu de Guillaume Vallat, tisserand de Montjézieu, gendre de feu autre Antoine (pas d'autre précision) la somme de 15 livres provenant des droits de légitime de son feu frère N.Martin (non précisé) sur les biens de feu Antoine.	
1928	1667/02/09	Achat	Auxilhac (Salmon), Moriès (le Pin)	<b>Valmaguier Jacques, tailleur</b> <b>Barnier Antoine, laboureur</b>	Antoine Barnier, laboureur de moriès, paroisse du pin, vend à Jacques Valmaguier, maître tailleur d'Auxilhac, paroisse de Salmon, 2 pièces de terre, l'une appelée lou Valadou et l'autre lou Redoundel sises au Paven, ne sachant de qui relèvent lesdites terres, pour le prix de 120 livres	
1965	1667/07/03	Arrentement	Le Paven, le Flouret (Salmon)	<b>Vergounhé Pierre, maréchal</b> <b>Delascols Jean</b> <b>Malaval Jacques, tanneur</b>	Pierre Vergounhé, maréchal, Jean Delascols et Pierre Clergues mulatier du Paven, paroisse de Salmon, comme sous-fermier du prieuré de Salmon, arrentent à Jacques Malaval, tanneur du moulin du Flouret, même paroisse, les dimes de Salmon que les rentiers sont accoutumés prendre en ladite paroisse, pour le prix de 10 sétiers. Fait à Montjézieu, soussigné Malaval.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
2071	1668/07/24	Quittance	St Germain du T., st Germain de Calberte	<b>Vidal Durand, tisserand Malaval Catherine</b>	Catherine Malaval, veuve de Jean Oziol de st Germain de Calberte, comme procuratrice de son fils Jean et assistée de sa fille Marie, reconnaît avoir reçu la somme de 30 livres à elle constituée lors de son mariage (contrat reçu Me Dupuy de st Germain de C. le 06/06/1632) et quitte ledit Vidal des droits de légitime qu'elle pouvait prétendre sur les biens de Paul Oziol et Jeanne Chaptal, parents de Jean. Fait à Montjézieu, soussigné Me Guyon-Antoine de Jurquet, prieur de St Germain du Teil et de la Chaze et jadis de Grandval, en présence d'Antoine Lansac maître maréchal d'Auxilhac.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
2014	1668/01/07	Contrat de mariage	Le Paven, le moulin du Flouret (Salmon)	<b>Vidal Etienne, maçon Clavel Catherine</b>	<p>Contrat de mariage entre Etienne Vidal, maçon du village du Paven, paroisse de Salmon, fils de feu Jean et d'Astrugue Cavalier, d'une part et honnête fille Catherine Clavel, fille de feu Jean et de Catherine Barnier du moulin du Flouret, même paroisse, d'autre part. Etienne est assisté de son frère autre Etienne et de sa soeur Jeanne, Catherine de Jacques Malaval maître tanneur, son beau frère époux de Marie Clavel sa soeur. Ce dernier constitue en dot à Catherine, la somme de 320 livres, 3 robes, une couverture et 2 linceuls, comprenant le légat fait par ses parents (testament reçu Me Cabrit). Il promet en outre de moudre le blé de sa belle soeur sa vie durant, se faisant, Catherine le quitte de tous ses droits maternels et paternels. Me Henry Malaval, prêtre et curé de Salmon, donne à Catherine, pour les bons services reçus d'elle, la somme de 50 livres et 2 obligations, l'une contre Jacques Maligié de 11 livres et l'autre contre Etienne Castanier de 9 livres 10 sols. Astrugue Cavalier, mère d'Etienne, lui laisse le fideicommis des biens de son mari Jean Vidal et lui donne en outre l'ensemble de ses biens, s'en réservant l'usufruit. Fait au moulin du Flouret, soussignés Me Henry Malaval, prêtre et curé de Salmon et Jacques Malaval.</p>	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
1809	1665/08/07	Testament	Busses (Salmon)	<b>Vignes Catherine</b>	<p>Testament de Catherine Vignes, veuve de Pierre Carlac de Busses, paroisse de Salmon, laquelle, malade et alitée, lègue à ses filles Marie et Jeanne carlac, et à chacune, la somme de 100 livres, une robe, une couverture et 2 linceuls, payable lors de son mariage ou à ses 25 ans. Elle donne en outre à Marie, un coffre en pin et un «courbet» noir. A ses enfants issus de son deuxième mariage avec Pierre Nougaret, Antoinette, Anne, Marie et Jeanne, et à chacune la somme de 50 livres payable quand elles auront 25 ans ou lors de leur mariage. A Jeanne, la plus jeune, elle donne en outre la somme de 20 livres par an pour sa nourriture et entretien pendant 4 ans. A son mari Pierre Nougaret, la somme de 5 sols. Elle désigne héritier universel, son fils Guillaume Carlac. Fait à Busses, maison de la testatrice, soussigné Etienne Castanier.</p>	